

# RAPPORT DE GESTION & COMPTES ANNUELS

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 JUIN 2023  
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

**EXERCICE 2022**  
VOYAGEURS DU MONDE | **VOLUME 1**



# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 JUIN 2023  
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

**EXERCICE 2022**



**VOYAGEURS DU MONDE**  
**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLÉE GENERALE MIXTE DU 15 JUIN 2023**  
**INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**  
**EXERCICE 2022**

## SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE .....	4
1.1.	Evolution générale de l'activité du Groupe et faits marquants de l'exercice 2022 .....	4
1.2.	Evolution du chiffre d'affaires par rapport à 2021 des principaux produits du Groupe en 2022 .....	6
1.3.	Répartition géographique des clients.....	6
1.4.	Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs) .....	6
1.5.	Succursales.....	6
2.	ACTIVITE DES FILIALES – COMPTES CONSOLIDES – SITUATION ET PERSPECTIVES DU GROUPE .....	7
2.1.	Activité des principales filiales et sociétés contrôlées .....	7
2.2.	Compte de résultat et bilan du Groupe .....	12
2.3.	Situation d'endettement .....	16
2.4.	Activité en matière de recherche et de développement.....	16
2.5.	Evénements importants concernant le Groupe survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport.....	16
2.6.	Evolution prévisible de la situation du Groupe .....	17
2.7.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté .....	17
1.1	RISQUES EXOGENES .....	18
1.1.1	Risques liés à des événements de grande ampleur * .....	18
1.1.2	Risque d'information (état sanitaire)* .....	19
1.1.3	Risque environnemental* .....	20
1.1.4	Le risque climatique* .....	21
1.2	RISQUES LIES A L'ACTIVITE.....	21
1.2.1	Risque de cyberattaque * .....	21
1.2.2	Risque lié à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation * .....	22
1.2.3	Risque de défaillance informatique * .....	22
1.2.4	Gestion des talents * .....	23
1.2.5	Risque de réputation * .....	24
1.2.6	Risque lié aux opérations de croissance externe .....	24
1.2.7	Risques de défaillance de prestataires .....	25
1.3	Risques JURIDIQUES ET FINANCIERS .....	25
1.3.1	Risque de dilution.....	25
1.3.2	Risque de change .....	26
1.3.3	Risque de non-renouvellement des autorisations administratives.....	27
3.	DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA – FINANCIERE .....	27
3.1.	Modèle d'affaires.....	28
3.2.	Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux .....	29
3.3.	Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux .....	29
3.4.	Politique et indicateurs de suivi des risques sociétaux.....	31
3.5	Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux .....	33
3.6	Note méthodologique .....	34
4.	SITUATION DE VOYAGEURS DU MONDE – COMPTES SOCIAUX .....	35
4.1.	Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde.....	35
4.2.	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.....	37
4.3.	Prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511 – 6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier.....	38
4.4.	Activité en matière de recherche et de développement de la Société.....	38
4.5.	Filiales, participations et sociétés contrôlées.....	38
5.	RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES .....	38
5.1.	Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2022.....	38
5.2.	Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts) .....	38
5.3.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices .....	38
6.	CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE .....	39
7.	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL.....	39

7.1	Composition de l'actionnariat et répartition des droits de vote au 31.12.2022 .....	39
7.2	Evolution du titre Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth) .....	44
7.3	Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation .....	45
8.	PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS - ACTIONS GRATUITES.....	46
9.	ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX- CENSEURS	49
10.	COMMISSARIAT AUX COMPTES .....	52
11.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES .....	52
12.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	53
12.1	Informations concernant les mandataires sociaux.....	53
12.2	Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale .....	58
12.3.	Délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital.....	58

## **1. PRESENTATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE**

Conformément aux dispositions des articles L.232-1 et L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après, l'activité et les résultats de Voyageurs du Monde (ci-après, la "Société" ou "Voyageurs") et de ses filiales (la Société et ses filiales, ci-après dénommées le "Groupe"), une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, ainsi que l'évolution prévisible.

### **1.1. Evolution générale de l'activité du Groupe et faits marquants de l'exercice 2022**

Le Groupe Voyageurs du Monde a réalisé sur l'exercice 2022 un chiffre d'affaires de 497,3 millions d'euros, en hausse de 2% par rapport à 2019. A périmètre constant (hors acquisitions d'Eurofun Group en Autriche, d'Extraordinary Journeys aux Etats-Unis et de Pedestria en France), le chiffre d'affaires s'élève à 429,4 millions, soit une baisse de 12% par rapport 2019 qui s'explique principalement par le premier trimestre 2022 encore lourdement impacté par la crise sanitaire.

Dans ce contexte et à périmètre constant, le voyage sur mesure est resté en léger repli de 9,3% et le voyage d'aventure en baisse de 18%. A la suite de l'acquisition d'Eurofun Group, le leader européen du voyage à vélo, cette activité a représenté 12% de la totalité des départs 2022 contre 1% en 2019.

A la suite des acquisitions réalisées en 2022, la part du chiffre d'affaires réalisée à l'international s'élève désormais à 32%.

Sur l'exercice 2022, l'Ebitda s'élève à 51,4 millions d'euros, en très forte progression de 53 % par rapport à 2019. A périmètre constant, il s'élève à 42,8 millions, en progression de 27 % par rapport à 2019. La très bonne tenue des marges et des charges externes d'exploitation comprimées ont permis d'améliorer sensiblement les résultats, alors même que le Groupe a maintenu l'emploi dans toutes ses structures pendant toute la période de la pandémie. Ainsi, le résultat net part du groupe s'élève à 29,9 millions d'euros en progression de 47% par rapport à 2019.

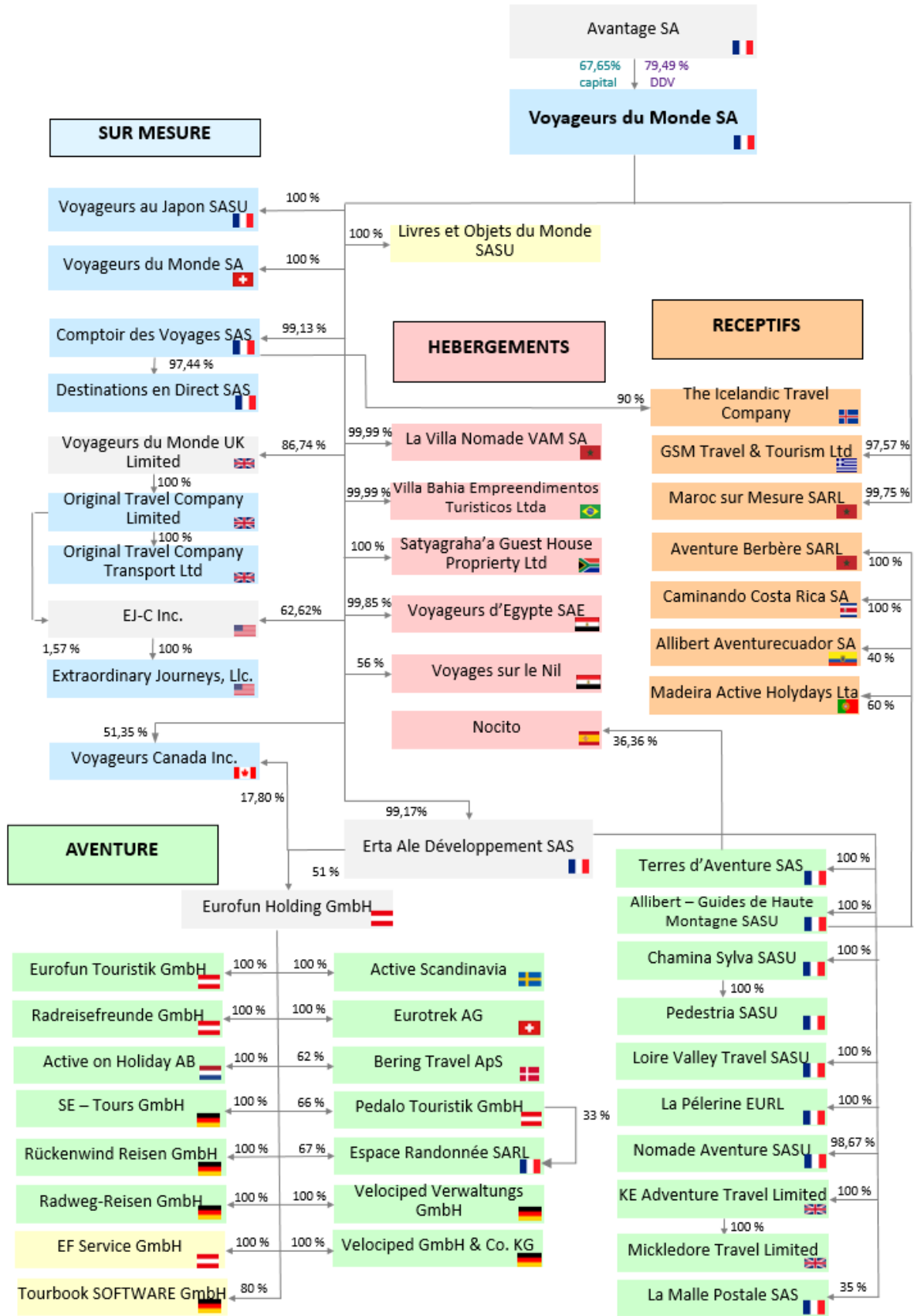
#### Prises de participations, cessions, fusions

- Acquisition par notre filiale Erta Ale Développement de 42,75% du capital de la société « Eurofun Holding GmbH » (société autrichienne spécialisée dans le voyage d'aventure détenant des filiales en Autriche, Suisse, Allemagne, Suède, France, Pays-Bas et Danemark) et souscription concomitante à une augmentation de capital en numéraire de cette société pour un montant de 5,9 M€, portant sa participation à 51%.
- Acquisition par la Société et sa filiale Original Travel de 64,19% du capital de la holding « EJ-C Inc. » détenant 100% du capital de la société américaine « Extraordinary Journeys Inc. » (spécialiste *online du voyage sur mesure*) .
- Acquisition par notre sous-filiale Chamina Sylva (détenue par Erta Ale Développement) de 100% du capital de la société « Pedestria » (spécialisée dans les randonnées organisées, notamment pour les circuits de Saint-Jacques de Compostelle) dont le patrimoine a fait l'objet d'une transmission universelle au profit de la société Chamina Sylva le 03 janvier 2023 (sans effet rétroactif).
- Prise de participation par notre filiale Erta Ale Développement de 35% du capital de la société « L.M.P » (holding d'un groupe de sociétés spécialisées dans l'organisation de randonnées, le transport de marchandises et de personnes et la location de véhicules).

Il est précisé que la société Mountain World Travel, filiale américaine de Allibert Guides de Haute Montagne a été dissoute sur l'exercice car sans activité depuis de nombreuses années.

#### Divers

Au 31 décembre 2022, l'organigramme du Groupe était le suivant :



## 1.2. Evolution du chiffre d'affaires par rapport à 2021 des principaux produits du Groupe en 2022

Produits	Principales marques commerciales	Var. CA 2021/2022	% du CA 2022	% du CA 2021
Voyage sur mesure	Voyageurs du Monde (France, Suisse, Canada) ; Comptoir des Voyages ; bynativ ; Original Travel ; Extraordinary Journey	218%	58,5%	59,4%
Voyage d'aventure	Terres d'Aventure / Grand Nord Grand Large ; Allibert - Guides de Haute Montagne ; Nomade Aventure ; Chamina Sylva ; La Pèlerine ; KE Adventure Travel, Mickledore ; Eurofun Holding	244%	41,1%	39,3%
Autres produits	Livres et Objets du Monde ; sur commissions toutes marques	186%	0,4%	1,3%
<b>TOTAL</b>		<b>228%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 1.3. Répartition géographique des clients

La répartition du chiffre d'affaires des ventes aux particuliers du Groupe, par origine géographique des clients, se présente comme suit, au 31 décembre 2022 par comparaison au 31 décembre 2021 :

Origine des clients par adresse client	2021	2022
France	79%	68%
Etranger	21%	32%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 1.4. Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs)

Le Groupe dénombre fin 2022 :

- 3 hébergements en pleine propriété : la Villa Nomade (12 chambres) située à Marrakech (Maroc) ; la Villa Bahia (17 chambres) située à Salvador de Bahia (Brésil) et la Satyagraha's Guest House (8 chambres) localisée à Johannesburg (Afrique du Sud),
- 2 bateaux de croisière en Egypte : le Steam Ship Sudan (23 cabines) et la Flâneuse du Nil (7 cabines).

## 1.5. Succursales

La Société détient les succursales suivantes :

- 48 rue Sainte-Anne - 75002 – Paris ;
- 50 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;



- 53 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 57 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 3 rue Gramont – 75002 – Paris ;
- 4 rue du Maréchal Joffre – 06000 – Nice ;
- 25 rue Fort-Notre-Dame (68 rue Sainte) – 13001 – Marseille
- 26 rue des Marchands – 31000 – Toulouse ;
- 28 rue Mably – 33000 – Bordeaux ;
- 8 rue du Palais des Guilhem – 34000 – Montpellier ;
- 31 rue de la Parcheminerie – 35000 – Rennes ;
- 16 Boulevard Gambetta - 38000 - Grenoble ;
- 13 rue du Moulin (1/3 rue des Bons Français) - 44000 - Nantes ;
- 147 Boulevard de la Liberté - 59000 – Lille ;
- 16 rue Sainte Barbe - 67000 - Strasbourg ;
- 5 Quai Jules Courmont – 69000 – Lyon ;
- 17-19 rue de la Vicomté – 76000 - Rouen ;
- 23 Chaussée de Charleroi – 1060 – Bruxelles.

La Société disposait également, au 31 décembre 2022, d'un bureau de représentation à Tokyo au Japon. Toutefois il a été constitué, le 20 janvier 2023, Voyageurs du Monde KK, une filiale japonaise détenue à 100% par Voyageurs du Monde France. Les formalités de fermeture du bureau de représentation vont ainsi être réalisées.

## **2. ACTIVITE DES FILIALES – COMPTES CONSOLIDES – SITUATION ET PERSPECTIVES DU GROUPE**

### **2.1. Activité des principales filiales et sociétés contrôlées**

#### **Terres d'Aventure S.A.S. (incluant les produits Grand Nord Grand Large)**

Le chiffre d'affaires de Terres d'Aventure est en hausse de 142%, porté de 23,7 millions d'euros sur l'exercice 2021 à 57,2 millions d'euros sur l'exercice 2022.

Les charges d'exploitation (achats de voyages inclus) s'élèvent à 54,1 millions d'euros contre 24,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent (soit une augmentation de 122%).

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort à 3,9 millions d'euros en 2022 contre 0,7 million d'euros en 2021.

Après prise en compte du résultat financier, et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'élève à 3,0 millions d'euros à la clôture de l'exercice contre 1,0 million d'euros l'exercice précédent.

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé s'élève 1,7 million d'euros, contre 1,8 million d'euros en 2021.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2022 à 10,7 millions d'euros, en augmentation de 38,6% par rapport à 2021.

### **Allibert - Guides de Haute Montagne S.A.S.**

Allibert – Guides de Haute Montagne, spécialisée dans les randonnées et les trekkings organisés, dégage un chiffre d'affaires de 39,2 millions d'euros sur l'exercice 2022 contre 15,1 millions d'euros sur 2021 (soit une augmentation de 159%).

Les charges d'exploitation (achats de voyages inclus) s'élèvent à 36,4 millions d'euros contre 15,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit donc en 2022 à 3,2 millions d'euros contre 0,6 million d'euros en 2021.

Après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel, et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'élève à 2,1 millions d'euros contre 0,4 million d'euros à la clôture de l'exercice 2021.

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé s'élève à 1,1 million d'euros, comme pour l'exercice 2021.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2022 à 7,1 millions d'euros, en augmentation de 42% par rapport à 2021.

### **Comptoir des Voyages S.A.S.**

Comptoir des Voyages, spécialisée dans le voyage sur mesure, enregistre un chiffre d'affaires de 62,0 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 16,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 (soit une hausse de 278%).

Les charges d'exploitation (achats de voyages inclus) d'un montant de 56,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 enregistrent une hausse de 217% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc à 6,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice, contre 0,4 million d'euros en 2021.

Après prise en compte du résultat financier, et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'élève au 31 décembre 2022 à 5,7 millions d'euros contre 0,5 million d'euros en 2021.

F

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé s'élève à 4,9 millions d'euros contre 5,1 millions d'euros en 2021.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2022 à 12,1 millions d'euros, en hausse de 88% par rapport à 2021.

### **Nomade Aventure S.A.S.**

Nomade Aventure, qui évolue sur le marché du voyage d'aventure, enregistre un chiffre d'affaires de 21,6 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une progression de 254%.

Les charges d'exploitation (achats de voyages inclus) d'un montant de 21,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice enregistrent une hausse de 180% par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort à 0,9 million d'euros en 2022 contre -0,7 million d'euros en 2021, soit une augmentation de 229% par rapport à 2021.

Après prise en compte du résultat financier, et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'élève, au 31 décembre 2022, à 1,0 million d'euros contre -0,6 million d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 264%.

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé s'élève à 0,3 million d'euros en diminution de 18% par rapport à 2021.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2022 à 1,2 million d'euros (+675% par rapport à 2021).

### **I.T.C. (Icelandic Travel Company)**

Cette société, domiciliée à Reykjavik (Islande), exerce une activité de réceptif pour les marques du Groupe à hauteur de 68% et pour des clients directs pour les 32% restant.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les charges d'exploitation (hors achats de voyages) se sont quant à elles élevées à la clôture de l'exercice à 8,8 millions d'euros contre 3,9 millions d'euros en 2021.

Après prise en compte du résultat financier, et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de 0.2 million d'euros, contre 0,4 million d'euros en 2021.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2022 à 1,9 million d'euros, en hausse de 188% par rapport à 2021.

### **Voyageurs du Monde Canada Inc. (anciennement Uniktour Inc.)**

Voyageurs du Monde Canada Inc., société canadienne spécialisée dans le voyage sur mesure, distribue aussi les voyages d'aventure de Terres d'Aventure sur le sol canadien. Elle dispose d'un réseau de 3 agences au Canada (Montréal, Ottawa et Québec).

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 9,3 millions d'euros en 2022 contre 2,0 millions d'euros en 2021.

Les charges d'exploitation se sont quant à elles élevées à 8,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice (contre 2,2 millions d'euros en 2021).

Après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de 0,8 million d'euros.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2022 à 3,3 millions d'euros.

### **Chamina Sylva S.A.S.**

Chamina Sylva exerce une activité de réceptif, spécialiste français des randonnées en individuel, en particulier sur les chemins historiques.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à la clôture de l'exercice 2022 à 9,7 millions d'euros contre 6,4 millions d'euros en 2021 (soit une hausse de 29%).

Les charges d'exploitation se sont quant à elles élevées à 9,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice (contre 5,6 millions d'euros en 2021).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en 2022 à 0,7 million d'euros équivalent à 2021.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de 0,5 million d'euros (soit une hausse de 9% par rapport à 2021).

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé s'élève à 0,10 million d'euros contre 0,06 million d'euros en 2021. Cette augmentation est principalement liée à l'acquisition par cette société, en juillet 2022, de 100% des actions de la société PEDESTRIA comme indiqué au point 1.1.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2022 à 2,0 millions d'euros, en hausse de 36% par rapport à 2021.

### **Voyageurs du Monde, Genève**

Cette société intègre l'activité de l'agence de Genève et regroupe une équipe de Voyageurs du Monde et une équipe de revendeurs des produits Terres d'Aventure.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 12,7 millions d'euros en 2022 contre 5,0 millions d'euros en 2021.

Les charges d'exploitation s'établissent à 11,9 millions d'euros (contre 5,3 millions d'euros en 2021).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en 2022 à 0,8 million d'euros contre 0,3 million d'euros en 2021.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de 0,7 million d'euros contre 0,3 million d'euros en 2021.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2022 à 1,8 million d'euros contre 1,0 million d'euros en 2021.

### **Original Travel**

Original Travel, spécialiste anglais des voyages sur mesure haut de gamme, dégage un chiffre d'affaires de 16,7 millions d'euros en 2022 contre 3,8 millions d'euros en 2021.

Les charges d'exploitation se sont, quant à elles élevées à 15,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice (contre 5,0 millions d'euros en 2021).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en 2022 à 0,9 million d'euros contre -1,2 millions d'euros en 2021.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de 0,9 million d'euros contre -1,0 million d'euros en 2021.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2022 à 1,6 million d'euros contre 0,7 million d'euros à la clôture de l'exercice 2021.

### **KE Adventure Travel Limited**

KE Adventure, société britannique spécialisée dans le voyage d'aventure, propose des voyages de randonnée, de trekking et de vélo à travers le monde.

Son chiffre d'affaires s'est élevé, à la clôture de l'exercice 2022, à 8,6 millions d'euros contre 0,5 million d'euros en 2021.

Les charges d'exploitation se sont quant à elles élevées à 7,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice (contre 1,3 millions d'euros en 2021).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en 2022 à 0,9 million d'euros.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de 0,7 million d'euros contre -0,6 million d'euros en 2021.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2022 à 4,2 millions d'euros contre 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

### **Eurofun Holding GmbH**

Le Groupe Eurofun est constitué de 15 sociétés spécialisées dans le voyage à vélo et les randonnées dans les plus belles régions d'Europe. Ces sociétés sont implantées en Autriche, en Allemagne, en Suisse, au Pays-Bas, en Suède, au Danemark et en France.

Le Groupe Eurofun a été acquis en juillet 2022. Pour une meilleure vision du groupe, les données ci-dessous sont annuelles du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Le groupe a dégagé à la clôture de l'exercice un chiffre d'affaires de 89,1 millions d'euros.

Les charges d'exploitation se sont quant à elles élevées à 86,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 4,2 millions d'euros.

Après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de 3,1 millions d'euros.

Les capitaux propres du groupe s'établissent au 31 décembre 2022 à 15,9 millions d'euros.

### **Autres filiales**

Les données principales des autres filiales et de participations (capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat) figurent dans le tableau ci-après. Il s'agit des sociétés suivantes : EAD, Voyageurs UK, Villa Bahia, Voyageurs d'Egypte, Satyagraha's Guest House, Villa Nomade, Voyageurs au Japon, Livres et Objets du Monde, Maroc sur Mesure, Carwatt, Loire Valley Travel, Grèce sur Mesure, Voyages sur le Nil, La Pélerine, L.M.P et EJ-C Inc. / Extraordinary Journeys Inc.

Sociétés en milliers d'euros	Capitaux propres		Quote part du capital détenu	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Avance et prêt	Caution et aval	Chiffre d'affaires HT exercice 2022	Résultat (+ ou -) exercice 2022	Dividende encaissé
	Capital	Autres capitaux propres							
<b>EAD</b>	9 694	21 721	99%	38 837	15 123	-	-	-183	-
<b>Voyageurs UK</b>	13	14 352	87%	9 529	572	-	-	-11	-
<b>Voyageurs KK</b>	36	-	100%	36	-	-	-	-	-
<b>EJ-C INC</b>	1 031	-	63%	7 057	-	-	-	-	-
<b>Villa Bahia</b>	2 460	-2 831	100%	673	986	-	433	60	-

<b>Voyageurs d'Egypte</b>	417	-661	100%	0	303	-	2 560	-522	-
<b>Comptoir des Voyages</b>	335	11 779	100%	2 434	-	-	61 886	5 669	-
<b>Satyagraha's Guest House</b>		813	100%	975	-	-	212	-46	-
<b>Villa nomade</b>	430	-171	100%	811	285	90	220	-180	-
<b>Voyageurs du Monde Canada Inc.</b>	167	3 171	51%	1 247	909	-	9 309	826	-
<b>Voyageurs au Japon</b>	238	1 809	100%	1 300	254	-	6 878	1 479	-
<b>Livres et Objets du Monde</b>	68	188	100%	218	205	-	1 111	110	-
<b>Maroc sur Mesure</b>	36	84	100%	201	-	150	1 699	28	-
<b>Voyageurs du Monde Genève</b>	487	1 289	100%	391	-	178	12 656	690	-
<b>Carwatt (*)</b>	131	-421	5%		-	-	273	-715	-
<b>Grèce sur mesure</b>	21	400	98%	20	-	-	4 361	18	-
<b>Voyages sur le Nil</b>	9	34	56%	49	-	-	-	60	-
<b>Total</b>				63 780	18 637	418	101 598	7 283	

(\*) données relatives à l'exercice 2021

## 2.2. Compte de résultat et bilan du Groupe

### - Synthèse générale

Le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 497,3 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 151,7 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 228% par rapport à l'exercice précédent.

La marge s'établit à 158,4 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 47,1 d'euros en 2021, soit une augmentation de 236%.

L'EBITDA ressort ainsi à 51,4 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une hausse de 558%.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 29,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

La contribution des différentes sociétés à la formation du résultat net consolidé part du Groupe (qui s'entend après l'ensemble des retraitements de consolidation, l'amortissement des écarts d'acquisition et les intérêts minoritaires) s'établit comme suit.

La contribution au résultat net consolidé de Voyageurs du Monde s'élève à 10,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 0,7 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Concernant les filiales françaises :

Pôle aventure :

Le Pôle aventure est placé sous EAD (holding).

La contribution au résultat net consolidé de

- Terres d'Aventure est de 2.952 milliers d'euros contre 801 milliers d'euros en 2021 ;
- Allibert est de 2.146 milliers d'euros contre 574 milliers d'euros en 2021 ;
- Nomade Aventure est de 705 milliers d'euros contre -489 milliers d'euros en 2021 ;
- Chamina Sylva est de 527 milliers d'euros contre 484 milliers en 2021 ;
- La Pèlerine est de 499 milliers d'euros contre 324 milliers d'euros en 2021 ;
- EAD est de -252 milliers d'euros contre -16 milliers d'euros en 2021 ;
- Loire Valley Travel est de 391 milliers d'euros contre 110 milliers d'euros en 2021.
- Pedestria est de 128 milliers d'euros

Pôle sur mesure :

La contribution de Comptoir des Voyages s'élève à 5.718 milliers d'euros contre 421 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

La contribution de la société Voyageurs au Japon (société de yield management sur l'Egypte et les affrètements aériens) s'élève à 1.480 milliers d'euros contre 157 milliers d'euros en 2021.

La contribution de Livres et Objets du Monde s'élève à 110 milliers d'euros contre -99 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

La contribution de bynativ s'élève à 129 milliers d'euros contre -83 milliers d'euros en 2021.

Concernant les filiales étrangères, les contributions respectives et significatives des sociétés à la formation du résultat net consolidé s'établissent comme suit au 31 décembre 2022 :

- Voyageurs du Monde Suisse (agence de voyages située à Genève) : 668 milliers d'euros contre 206 milliers d'euros en 2021 ;
- Voyageurs du Monde Canada (anciennement Uniktour Inc.) (agence de voyages située au Canada) : 570 milliers d'euros contre 37 milliers d'euros en 2021 ;
- Original Travel (agence de voyage située à Londres) : 768 milliers d'euros contre -818 milliers d'euros en 2021 ;
- Voyageurs d'Egypte (activité de gestion de 2 bateaux en Egypte) : -25 milliers d'euros contre 1.225 milliers d'euros en 2021 ;
- Villa Bahia (activité de gestion d'un hôtel à Salvador de Bahia) : -20 milliers d'euros contre -- 131 milliers d'euros en 2021 ;
- Maroc sur Mesure (activité de réceptif au Maroc) : 2 milliers d'euros contre -175 milliers d'euros en 2021 ;
- Aventure Berbère (activité de réceptif au Maroc) : -10 milliers d'euros contre -209 milliers d'euros en 2021 ;
- Villa Nomade (activité de gestion d'un hôtel à Marrakech) : -180 milliers d'euros contre -282 milliers d'euros en 2021.
- Icelandic Travel Company (activité de réceptif en Islande) : 205 milliers d'euros contre 377 milliers d'euros en 2021.
- Grèce sur Mesure (activité de réceptif en Grèce) : 31 milliers d'euros contre 92 -milliers d'euros en 2021.

- Satyagraha Guest House (activité de gestion d'un hôtel à Johannesburg) : -46 milliers d'euros contre -97 milliers d'euros en 2021.
- Voyageurs du Monde UK Ltd : -10 milliers d'euros contre -3.010 milliers d'euros en 2021.
- KE Adventure Travel Limited : -299 milliers d'euros contre -594 milliers d'euros en 2021 ;
- Mickledore Travel Limited : 317 milliers d'euros contre 138 milliers d'euros en 2021 ;
- EJ-C Inc. (acquise en juillet 2022) : 551 milliers d'euros ;
- Eurofun Holding (acquisition de 51% de son capital en mai 2022) : 2.125 milliers d'euros.

Les autres sociétés du Groupe ont une contribution non significative au résultat net consolidé.

- **Evolution du périmètre de consolidation - Accroissement ou cession de participations :**

Les évolutions du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice 2022 sont les suivantes :

**Premier semestre**

- Acquisition de 5 % du capital de Voyageurs Sur Le Nil, le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 51 % à 56 %. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 30 milliers d'euros.

**Second semestre**

- Acquisition de 51 % du capital d'Eurofun Group. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 16 766 milliers d'euros. Cette opération est couplée à une augmentation de capital d'Eurofun Holding à hauteur de 6 millions d'euros, entièrement souscrite par Erta Alé Développement, et qui a généré un écart d'acquisition complémentaire de + 2 940 milliers d'euros.
- Acquisition de 62,62 % du capital d'Extraordinary Journeys. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 6 946 milliers d'euros.
- Acquisition de 100 % du capital de la SASU Pedestria. L'opération a généré un écart d'acquisition de 593 milliers d'euros.
- Acquisition de 35% du capital de La Malle Postale. L'opération a généré un écart d'acquisition de +347 milliers d'euros.

Ces écarts d'acquisition, générés sur le second semestre, peuvent être considérés comme provisoires dans la mesure où l'exercice d'allocation du prix d'acquisition n'est pas encore finalisé.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 figure dans le paragraphe 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2022.

- **Le compte de résultat consolidé 2022**

➤ **Chiffre d'affaires et autres produits**

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2022 s'est élevé à 497,3 millions d'euros contre 151,7 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 228%.

Les autres produits s'élèvent à 3,9 millions d'euros contre 10,8 millions d'euros en 2021.



➤ Marge brute

La marge brute à la clôture de l'exercice s'élève à 158,7 millions d'euros contre 47,1 millions d'euros en 2021. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute a augmenté passant de 31,1% en 2021 à 31,9% en 2022.

➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent globalement à 111,2 millions d'euros contre 50,0 millions d'euros en 2021, en hausse de 122%. Cette évolution résulte principalement des variations suivantes :

- Les charges de personnel sont en hausse de 135% entre les exercices 2021 et 2022, s'élevant à 78,0 millions d'euros en 2022 contre 33,2 millions d'euros en 2021.
- Le poste impôts et taxes s'élève à 1,7 million d'euros en 2022, en augmentation de 31,9% par rapport à 2021.

Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier.

➤ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 s'établit à 47,0 millions d'euros avant dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition (46,0 millions d'euros après dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition) contre 4,1 millions d'euros en 2021.

➤ Résultat financier

Le résultat financier ressort à la clôture de l'exercice à 3,0 millions d'euros, équivalent au 31 décembre 2021.

➤ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2022 est de 0,1 million d'euros contre 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

➤ Résultat net consolidé part du Groupe

Après prise en compte de l'impôt (9,7 millions d'euros) et des intérêts minoritaires, le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 29,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre -0.3 million d'euros au 31 décembre 2021.

- **Le bilan consolidé 2022**

L'actif immobilisé d'un montant de 98,6 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 65,7 millions d'euros au 31 décembre 2021, comprend essentiellement :

- La fraction non amortie des écarts d'acquisition pour 60,3 millions d'euros contre 34,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2021 ;
- Des immobilisations incorporelles pour 20,9 millions d'euros en hausse de 2,3% par rapport à 2021 ;
- Des immobilisations corporelles pour 13,7 millions d'euros contre 8,3 millions d'euros en 2021 ;
- Des immobilisations financières pour 2,7 millions d'euros, en augmentation de 36% par rapport à 2021.

L'actif circulant, d'un montant de 440,2 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 33% par rapport à 2021 comprend essentiellement :

- Des comptes clients et rattachés pour 105,0 millions d'euros contre 55,7 millions d'euros en 2021 ;
- Des charges constatées d'avance pour 38,4 millions d'euros contre 16,4 millions d'euros en 2021 ;
- Des autres créances pour 51,7 millions d'euros contre 24,6 millions d'euros en 2021 ;
- Des valeurs mobilières de placement et des disponibilités pour un total de 279,5 millions d'euros contre 232,3 millions d'euros en 2021.

Au passif du bilan, les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 134,0 millions d'euros contre 100,8 millions d'euros en 2021.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1,1 million d'euros contre 1,3 million d'euros en 2021.

Les emprunts et dettes financières représentent 136,6 millions d'euros contre 135,6 millions d'euros en 2021.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 33,7 millions d'euros contre 20,6 millions d'euros en 2021.

Le poste « autres dettes et comptes de régularisation » s'élève quant à lui à 226,3 millions d'euros contre 135,7 millions d'euros en 2021. Il comprend des produits constatés d'avance qui s'élèvent à 187,2 millions d'euros (contre 98,0 millions d'euros en 2021). Ce poste intègre les dettes fiscales et sociales qui s'élèvent à 26,7 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros en 2021.

Il comprend également les autres dettes d'exploitation qui s'élèvent à 6,9 millions d'euros (contre 26,9 millions d'euros en 2021).

Les autres postes ne sont pas significatifs.

### **2.3. Situation d'endettement**

Le niveau de l'endettement du Groupe (137 millions d'euros) représente 102% des fonds propres part du Groupe et est principalement constitué des obligations convertibles émises en 2021 et non remboursées au 31 décembre 2022. Le solde correspond à des emprunts bancaires.

### **2.4. Activité en matière de recherche et de développement**

Le Groupe engage régulièrement des frais de développement sur des projets informatiques spécifiques. A ce titre, au cours de l'exercice 2022, des frais de développement ont été mis en œuvre par le Groupe afin d'améliorer l'efficacité des systèmes d'information.

### **2.5. Événements importants concernant le Groupe survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport**

Au cours du premier trimestre 2023, Voyageurs du Monde a procédé au rachat de 2% de Voyageurs du Monde Canada Inc. pour un montant de 106 millions d'euros, portant ainsi sa participation à 53,34%.

## **2.6. Evolution prévisible de la situation du Groupe**

Au 31 décembre 2022, le Groupe enregistrait une hausse de ses réservations, pour 2023, de 7% par rapport au 31 décembre 2019 sur son périmètre historique (hors acquisitions EuroFun et Extraordinary Journeys).

Cette hausse est portée à 24% en incluant les acquisitions, sur l'exercice, d'EuroFun et d'Extraordinary Journeys.

## **2.7. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté**

Le Groupe a identifié les principaux risques auxquels il est confronté et a élaboré les traitements appropriés pour les prévenir et/ou en limiter les effets.

La gestion des risques de la Société et de ses filiales dépend de la Direction Générale en lien avec les directions fonctionnelles concernées (en particulier, finances, informatique, juridique, relations clients.). Elle vise à identifier, analyser, évaluer, suivre et contrôler les principaux risques de la Société et de ses filiales à l'effet de :

- Préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- Sécuriser les prises de décision et les procédures pour atteindre les résultats attendus ;
- Mettre en adéquation les actions préventives et correctrices avec les valeurs fondamentales du Groupe ;
- Impliquer les collaborateurs dans la politique de gestion des risques.

Ce dispositif s'articule autour :

- d'un cadre organisationnel qui définit les rôles et responsabilités ;
- d'un processus de gestion des risques ; et
- d'un pilotage du dispositif.

Les principaux facteurs de risques sont regroupés en trois catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la date du présent rapport. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur. La criticité des risques prend en compte les effets des mesures prises par la Société pour gérer ces risques.

La matrice ci-après expose les principaux facteurs de risques pour la Société et ses filiales, identifiés par la suite par un astérisque (\*), étant précisé que sont présentés et développés par la suite dans trois catégories (1) les risques exogènes, (2) les risques liés à l'activité et (3) les risques juridiques et financiers, pour un nombre total de 14 risques.



## 1.1 RISQUES EXOGENES

### 1.1.1 Risques liés à des événements de grande ampleur \*

#### Description des risques

Compte tenu de la spécificité de nos activités, toute interdiction de déplacement ainsi que la fermeture d'espaces aériens et terrestres édictées en raison d'événements de grande ampleur (crise sanitaire, guerre, catastrophes naturelles diverses telles que géologiques ou climatiques) sur plusieurs pays et/ou zones de globe auraient pour la Société et ses filiales plusieurs conséquences inédites :

- non-rapatriement d'un très grand nombre de clients bloqués à destination ;
- absence de départ et donc des demandes d'annulation des clients déjà inscrits ;
- non-inscription pendant toute la période d'interdiction de déplacement

Le niveau des risques est considéré comme « élevé » et la probabilité de survenance du risque comme « modéré » pour les sujets climatiques, sur la base des conclusions du 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du GIEC.

#### Effets potentiels pour la Société

Les impacts ont été (dernier événement considéré : Covid-19) / seraient les suivants :

- Coûts financiers au titre de la gestion du rapatriement des clients bloqués à destination ;
- Demandes de remboursement des clients pour les frais supplémentaires engendrés par leurs difficultés pour rentrer à leur point de départ ;
- Demandes d'annulation et de remboursement des acomptes ou prix total de tous les voyages déjà inscrits au moment de la survenance de l'événement de grande ampleur (circonstance exceptionnelle et inévitable) ;
- Absence de revenus du fait de la réduction très significative (quasiment l'arrêt) des ventes vers la plupart des pays puis les décisions de confinement et d'interdiction de voyager, sauf motif impérieux ;

- Maintien des coûts fixes (collaborateurs, loyers, assurances et autres engagements financiers ...) en l'absence de ventes ;
- Fermeture de toutes les agences physiques sur décision étatique et/ou internationale ;
- Risque de non-remboursement par des prestataires d'achat de prestations de voyage (en particulier billets d'avion) pour des voyages non réalisés du fait d'un ou plusieurs événements.

### Contrôle et atténuation des risques

La Société a mobilisé / pourrait mobiliser l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que son réseau de partenaires (réceptifs, concierges, compagnies de transport, assistant) pour gérer l'urgence de rapatrier les clients bloqués à destination en s'appuyant sur son expérience acquise lors de la gestion de crises survenues dans le passé (ex. : annulations de vols dans des îles, événement du 11 septembre 2001, tsunami, cyclones, tempêtes, blocage de l'espace aérien, attentats, crash aériens, pandémie de Covid-19...).

Par ailleurs, pour limiter l'impact financier immédiat résultant de l'obligation légale de rembourser les clients en raison de la non réalisation de leur voyage du fait de la survenance de circonstances exceptionnelles, le Groupe pourrait bénéficier de la possibilité (réglementation spécifique de circonstance édicté en faveur des professionnels par le(s) Etats) de ne pas être tenu de rembourser mais de constater un avoir à consommer par les clients dans une certaine temporalité (cf. régime spécifique de l'ordonnance française n°2020-315 du 25 mars 2020 pour limiter les effets des annulations de voyage liées à la pandémie de Covid)

Comme elle l'a fait par le passé en cas de crise, la Société et son Groupe mettent en place des mesures exceptionnelles de réduction des coûts et de préservation de la trésorerie en complément de toutes mesures étatiques et/ou supra nationales pour limiter les conséquences de tels événements sur les acteurs du secteur et les impacts des restrictions de déplacement.

A cet égard et comme indiqué dans notre rapport 2021, au titre de la pandémie de Covid 19, la Société avait pu bénéficier de plusieurs prêts garantis par l'Etat, outre les mesures gouvernementales en France de prise en charge de l'activité partielle puis de l'activité partielle de longue durée avant la réouverture progressive de la possibilité de voyager dans les différents pays / zones du monde.

#### **1.1.2 Risque d'information (état sanitaire)\***

##### Description du risque

Au titre de ses obligations (i) d'information pré contractuelle sur les conditions sanitaires (ex. : vaccinations ...) et (ii) de sécurité pour la vente d'un forfait touristique, la Société et ses filiales doivent informer les clients des formalités sanitaires et à ce titre, communiquer les risques sanitaires récurrents (ex. : fièvre jaune, encéphalite japonaise, malaria ...).

Le niveau des risques est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « élevé ».

##### Effets potentiels sur la Société

Le non-respect de ces obligations permet aux clients de rechercher la responsabilité professionnelle de la Société, compte tenu du régime de responsabilité objective de résultat auquel la Société et ses filiales sont tenues. A ce titre notamment toute atteinte à l'intégrité corporelle des clients pendant le voyage peut justifier une demande d'indemnisation et/ou des demandes d'annulation sans frais du voyage par les clients. L'impermanence dans l'apparition de foyers épidémiques et/ou de certaines maladies sans solution immédiate (absence de vaccin ou autre...) et l'obligation objective de résultat pour l'organisateur du voyage (tour-opérateur) qui est tenu d'obligations d'information et de conseil très étendues ne lui permettent pas, en tant que professionnel, de s'exonérer de sa responsabilité en se prévalant de la force majeure ou de circonstances exceptionnelles et inévitables.

La Société a déjà été assignée par des clients qui avaient annulés leur voyage au motif de la mise en danger de leur vie en raison de conditions sanitaires sur le lieu de leur voyage, sans impact financier significatif.

### Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales assurent une veille sur la situation sanitaire dans les pays des voyages proposés par différents canaux d'informations et d'experts (Ex. : alertes en temps réel (SSF), médecins spécialisés...) pour pouvoir répondre à leurs obligations. En outre, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle, qui notamment en cas de dommages corporels engageant la responsabilité d'une des entreprises du Groupe, prend en charge les conséquences financières d'éventuels sinistres matériels et corporels, hors le remboursement des prestations du voyage, sous réserve de l'application de franchises, des exclusions de garanties et du plafond d'indemnisation.

### **1.1.3 Risque environnemental\***

#### Description du risque

Les voyages ont intrinsèquement un impact environnemental, dès lors qu'il s'agit d'activité humaine, avec une empreinte carbone générée majoritairement par le transport aérien. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

#### Effets potentiels pour la Société

Alors même que la Société n'est pas légalement tenue de limiter les effets négatifs sur l'environnement des prestations de voyage qu'elle propose à ses clients, la non prise en compte de ceux-ci pourrait impacter son image et par conséquent ses ventes (phénomène du « *Fly shame* »).

#### Contrôle et atténuation des risques

La Société a évolué dans son approche pour annuler les effets négatifs sur l'environnement de ses voyages. Historiquement (2006), la Société invitait les clients à abonder directement dans des programmes de compensation de gaz à effets de serre auprès d'organismes (notamment en affichant sur son site un lien vers l'organisme le Geres [www.geres.eu](http://www.geres.eu)), la Société et ses principales filiales ont décidé de contribuer, au sein d'OBSL<sup>1</sup> dédiés, à la compensation de la totalité des émissions de CO2 liées au transport aérien et au transport terrestre pour les voyages vendus aux clients ainsi que pour les déplacements des collaborateurs, en choisissant d'investir via des dons à la Fondation d'entreprise Insolite Bâtisseur Philippe Romero, dans des programmes labellisés (normes VSC ou MDP) de préservation ou reforestation d'espaces de mangroves et/ou forestiers dans différents pays du monde dans lesquels les populations locales sont également parties prenantes.

Dans le cadre de la préparation de l'élaboration du bilan CO2 des entités du Groupe, il a été relevé que des émissions de CO2 peuvent ne pas être absorbées et que certaines filiales de la Société n'ont pas mis en place d'absorption de l'équivalent des émissions de CO2 du transport aérien et terrestre des voyages commercialisés. La Société et ses filiales qui proposent une offre de voyages ont commencé à proposer une offre alternative qui s'inscrit dans une approche de réduction de l'empreinte CO2 par le recours à des modalités de transport moins émettrices (transport aérien avec des vols directs, voyage en train (en 2022, Nomade Aventure avait proposé une offre de voyage en Europe exclusivement en train).

---

<sup>1</sup> Organismes sans but lucratif

#### **1.1.4 Le risque climatique\***

##### Description du risque

Tous les phénomènes climatiques (météorologiques) et géologiques intenses (tempêtes, tremblements de terre, éruptions volcaniques, températures extrêmes) perturbent la réalisation des voyages, en particulier le transport. Avec l'accélération des évolutions du climat ces dernières années (réchauffement, montée du niveau des eaux, érosions ...), on note à la fois des changements dans la saisonnalité (périodes de mousson, cyclones, chute de neige dans les zones / pays) et une aggravation de ces phénomènes ainsi que leur multiplication. Le niveau des risques et la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « élevé ».

##### Effets potentiels sur la Société

Sauf circonstances exceptionnelles et inévitables (ex. : nuage de cendre de l'éruption du volcan islandais ayant contraint à la fermeture d'une grande partie de l'espace aérien européen (en mars 2010)), la Société et ses filiales doivent en permanence rechercher des solutions pour pouvoir assurer la réalisation du voyage. Ces aléas peuvent générer des charges exceptionnelles sur les dossiers des voyages concernés. Ces charges non refacturables aux clients peuvent donc impacter financièrement la marge des dossiers. En outre le temps passé à gérer ces situations entraîne des charges de personnel sans contrepartie.

##### Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales disposent d'une expérience et d'un réseau étroit de partenaires directs qui leur assurent une réactivité pour trouver en temps réel pour leurs clients des solutions pour ajuster le programme des voyages et éviter des annulations.

### **1.2 RISQUES LIES A L'ACTIVITE**

---

#### **1.2.1 Risque de cyberattaque \***

##### Description du risque

Avec la généralisation du télétravail et la nécessité de garder des échanges avec les prestataires présents dans les différents pays du monde, le risque de piratage s'est accéléré. De plus, l'activité commerciale impliquant de nombreux échanges digitaux avec les clients et prospects, les communications ne peuvent être restreintes à des interlocuteurs connus à l'avance, ce qui expose la Société et les filiales à des risques de cyberattaque. Compte tenu de l'accroissement de ce type d'expositions au cours des deux dernières années, le niveau du risque est considéré comme « élevé » et la probabilité de survenance du risque, « modéré ».

##### Effets potentiels pour la Société

Ces actes malveillants pourraient, en fonction de leurs impacts, entraîner de la perte de données, notamment personnelles des clients et collaborateurs, voire l'impossibilité d'accomplir toute ou partie des activités de la Société et des filiales et affecter leur réputation.

##### Contrôle et atténuation du risque

Pour se prémunir de ce type d'intrusions, la Société et ses filiales ont mis en place les outils de sécurité indispensables permettant d'identifier les tentatives d'intrusion et de les bloquer. A cet égard et compte tenu du mode opératoire majoritairement utilisé (*phishing*), elles assurent régulièrement à l'ensemble des équipes des sensibilisations à la sécurité afin que chaque personne puisse identifier une tentative malveillante et y répondre correctement. Enfin, elles mènent des campagnes de tests de leur sécurité afin de repérer d'éventuelles défaillances pour y remédier.

## **1.2.2 Risque lié à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation \***

### Description du risque

Les aspirations individuelles des voyageurs ont accru l'entrée de nombreux opérateurs sur les segments du voyage sur mesure et du voyage d'aventure sur lesquels la Société et les filiales sont présents depuis plusieurs décennies. Parallèlement, le mouvement de désintermédiation s'est accéléré avec les possibilités offertes par Internet. Cette situation offre au public une augmentation des possibilités pour construire seul un programme de voyage. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « élevé ».

### Effets potentiels pour la Société

La multitude de concurrents pour la Société et ses filiales dans les pays où elles sont immatriculées accroît les difficultés de conquête de nouveaux clients mais également la disparition d'une partie de la clientèle désireuse de s'affranchir des intermédiaires avec des conséquences immédiates sur le revenu.

### Contrôle et atténuation du risque

La proposition permanente par la Société et ses filiales de services personnalisés aux clients voyageurs ainsi qu'un élargissement de l'offre en cohérence avec les nouvelles aspirations (expériences à contre-courant des parcours touristiques habituellement proposés, accélération de l'offre de voyages à vélo...) outre les habitudes de vie et de voyage, permet de créer une différenciation concurrentielle dans les pays où la Société et les filiales sont présentes de longue date.

Par ailleurs, la Société et les filiales considèrent que le lien direct avec les clients depuis l'élaboration jusqu'à la vente et au retour du voyage, est un paramètre essentiel à la fidélisation des clients mais également pour en attirer de nouveaux.

La désintermédiation des prestations de voyage est un défi pour sans cesse faire évoluer les propositions à destination des voyageurs sans affecter le modèle économique des organisateurs et vendeurs de voyages qui apportent une vraie valeur ajoutée, par notamment des services personnalisés, des offres différentes et, à ce titre, auront toujours des clients. En outre, seuls les clients ne souhaitant pas ou peu de services ou offres différenciées s'adressent à des plateformes ou directement aux producteurs des prestations finales.

## **1.2.3 Risque de défaillance informatique \***

### Description du risque

Les activités de la Société et ses filiales dépendent de l'efficacité des outils et réseau informatique, tant dans l'élaboration, la promotion et la vente des voyages que pour les supports transverses (financiers et administratifs). La Société a privilégié pour l'essentiel d'organiser en interne son architecture informatique, sur les plans matériels et logiciels afin d'en maîtriser le fonctionnement et les évolutions. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

### Effets potentiels pour la Société

Les perturbations dans l'accessibilité aux outils du système d'information et au réseau Internet ont des effets immédiats sur l'exploitation. Elles engendrent des pertes de revenus et d'efficacité dans l'engagement de services personnalisés à l'adresse des clients, partenaires et collaborateurs.

### Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales ont fait le choix d'une organisation de leurs systèmes d'information et du contrôle de leur sécurité basée sur une redondance complète des matériels, y compris leurs



hébergements sur des sites sécurisés distincts. La Société utilise des prestataires spécialisés en matière d'hébergement et de surveillance de ses réseaux et serveurs. Le doublement des sites informatiques permet de maintenir un niveau de service normatif même en cas de défaillance d'un des sites. Les informations sont synchronisées en temps réel et sauvegardées quotidiennement. Les sites sont protégés par des équipements de sécurité pour se prémunir de toute attaque extérieure visant à nuire au bon fonctionnement des systèmes.

#### **1.2.4 Gestion des talents \***

##### Description du risque

La valeur ajoutée et les éléments différenciant pour offrir des expériences de découverte immersives (voyage) à travers le monde, reposent pour la Société et les filiales sur les qualités humaines et compétences des collaborateurs. Il existe donc un risque en cas d'atteinte d'un taux de départs important, compte tenu notamment du parcours personnalisé de formation et de son actualisation régulière mais également en cas de tension pour recruter des talents.

Par ailleurs, la poursuite de la stratégie de développement de la Société et de ses filiales dépend également de la qualité et de l'expérience des membres de son équipe de direction, parmi lesquels, les associés fondateurs. Par ailleurs, les directeurs généraux adjoints, directeurs de filiales et directeurs ayant en charge des fonctions majeures, sont également considérées des "personnes clés" du Groupe. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

##### Effets potentiels pour la Société

L'acquisition minutieuse d'une expertise technique et humaine par les conseillers spécialistes des voyages, implique du temps (plusieurs mois de formation lors de l'intégration). La carence du nombre de spécialistes pour répondre à la demande de la clientèle peut directement impacter le chiffre d'affaires réalisable et affecter la qualité des services proposés en cas de tension sur les ressources. Dès lors, le déficit dans le recrutement de nouveaux collaborateurs pour assurer l'efficacité du fonctionnement du Groupe peut affecter à la fois la réputation, les activités et les résultats.

##### Contrôle et atténuation du risque

Pour pallier ces risques, la Société et les filiales maintiennent une politique de gestion des ressources humaines sur plusieurs axes :

- L'accès dans le Groupe à des profils atypiques, issus d'autres environnements que le tourisme dès lors que les qualités humaines et les compétences pour élaborer une expérience de voyage sont présents ;
- Un parcours de formation personnalisé dans la phase d'intégration et ses évolutions au fil de la collaboration ;
- Des opportunités d'évolutions au sein du Groupe vers d'autres fonctions et métiers ;
- Evolutions dans l'organisation du travail pour un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle (ex. : déploiement de lieux de travail en régions en France / télétravail...).

Pour prendre en compte le taux naturel de départs (mobilité interne, autres aspirations...), la Société et ses filiales favorisent l'expression des souhaits professionnels d'évolutions des collaborateurs (mobilité métier et/ou géographique) pour organiser au mieux des plans de succession sur les fonctions majeures. Le Groupe a également mis en place une politique de partage des richesses créées favorable aux salariés, puisqu'en moyenne 25% des résultats avant impôts sont reversés aux salariés. Enfin, les principaux managers deviennent, sous certaines conditions, actionnaires des sociétés pour lesquelles ils travaillent.

### **1.2.5 Risque de réputation \***

#### Description du risque

La Société et ses filiales dirigent majoritairement leur offre de prestations de voyage d'agrément à l'attention de voyageurs personnes physiques, dont le retour d'expérience (ressenti exprimé) pendant ou au retour de leur voyage peut impacter de manière importante leur réputation. Dès lors que le niveau de satisfaction des clients voyageurs dépend des prestataires sélectionnés dont la Société et ses filiales sont responsables vis-à-vis de leurs clients, par ricochet leur réputation peut être affectée du fait de ces partenaires en cas de non-conformités. Ce risque peut apparaître également à l'occasion de dommages corporels qui surviennent au temps du voyage des clients, dès lors que par principe en France, l'organisateur d'un voyage doit assurer la sécurité des voyageurs et un résultat dans la qualité des prestations servies. La réputation peut également être entachée en cas de fuites de données des clients consécutives à des actes de malveillances informatiques (piratage ...). Le niveau du risque ainsi que la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « modéré ».

#### Effets potentiels pour la Société

Toute révélation négative dans la qualité de la réalisation des prestations du voyage, les conséquences en cas dommages corporels subis par les clients et/ou l'usage non autorisé des données personnelles qui pourrait être fait peut à la fois détourner les vellétés de clients de recourir à nouveau aux services de la Société et ses filiales mais également faire perdre des possibilités de conquête de nouveaux clients.

#### Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales attachent une importance fondamentale au retour d'expérience de la clientèle. A cet égard, des spécialistes de la relation client dans chacune des sociétés accompagnent les clients dans les différentes étapes, depuis la prise de contact pour l'élaboration du programme de voyage et jusqu'au retour du voyage, pour collecter, directement ou par l'entremise d'avis, les impressions, à l'effet de réagir immédiatement et répondre aux attentes exprimées. Pour la Société et ses filiales, cette approche personnalisée de recueil de la réalité du parcours client permet à la fois de corriger des expériences négatives mais également de contribuer à corriger et/ou améliorer dans les pays du voyage, la réalité des prestations servies.

### **1.2.6 Risque lié aux opérations de croissance externe**

#### Description du risque

Comme la Société l'a annoncé par voie de communiqué boursier, le Groupe poursuit son développement à l'international par croissance externe avec des enjeux structurants. Les émissions d'obligations convertibles réalisées courant 2021 (130M d'euros) ont vocation à réaliser cet objectif.

Malgré les revues préalables (audits), il existe un risque lié à l'acquisition de sociétés dans des pays étrangers, en raison notamment des différences de législations, de marchés, de cultures et d'autres habitudes de la clientèle, qui s'ajoutent au risque inhérent à la croissance externe. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « faible ».

#### Effets potentiels pour la Société

Ces opérations de croissance externe peuvent obérer le Groupe sur le plan financier et réputationnel notamment en cas de mauvaise évaluation et/ou un prix trop élevé payé pour l'acquisition du/des entité(s) mais également en cas de difficultés d'intégration.

## Contrôle et atténuation du risque

Le Groupe a acquis depuis près de trois décennies une expérience significative des acquisitions dans son secteur d'activités y compris dans des pays étrangers puisque sept acquisitions significatives pour son développement y ont été réalisées (deux au Canada, trois en Angleterre, une aux USA et 14 entités (d'un même groupe) dans 6 pays européens). La taille des sociétés qui évoluent sur ce secteur d'activités (le Voyage sur mesure et le Voyage d'aventure) sont de taille petite à moyenne unitairement, l'impact apparaît de ce fait limité.

### **1.2.7 Risques de défaillance de prestataires**

#### Description du risque

La Société s'appuie, pour la réalisation des prestations de voyage (déplacement, hébergement, activités de découverte et de détente...) et des services associés, sur de très nombreux fournisseurs et partenaires (plusieurs dizaines de milliers). La Société et ses filiales dépendent donc de tiers pour la réalisation des prestations de service vendues. Le niveau du risque est considéré comme « faible » et la probabilité de survenance du risque comme « modéré ».

#### Effets potentiels pour la Société

La défaillance d'un ou plusieurs de ses partenaires génère immédiatement des coûts pour la Société qui est tenue d'y remédier en proposant au client une solution au moins équivalente sans surcoût pour le client, qu'il peut refuser dans certaines circonstances et solliciter un remboursement des prestations non servies outre un dédommagement.

#### Contrôle et atténuation du risque

En l'état du marché du transport, en particulier aérien, qui représente une quote-part importante d'un voyage, la Société et ses filiales parviennent dans la plupart des situations à trouver des alternatives en cas de défaillance ponctuelle (annulation de vols, surbooking ...) ou pérenne (faillite).

Le maillage des réceptifs (partenaires qui accueillent les voyageurs à destination et veillent à la réalisation effective des prestations du voyage) dont dispose également la Société et ses filiales dans le monde outre les liens directs avec les prestataires à destination, permet en cas de défaillance (ponctuelle ou durable) de ces partenaires d'assurer leur remplacement ou de reprendre la gestion en direct des prestations prévues auprès de chacun des acteurs locaux (hôtels, services de transport, guides...).

De plus, compte tenu des valeurs qui sous-tendent les activités de la Société et de ses filiales, les partenaires, qui accueillent ses clients à destination, sont sensibilisés et adhérent à la démarche de développement durable retenue par le Groupe à la fois vis-à-vis de l'accueil et de la réalisation des services aux voyageurs mais également dans l'organisation de leur structure vis à vis de leur personnel et sous-traitants.

De plus, la sélection de tout nouveau partenaire ou le maintien d'une relation établie, requière outre la validation administrative, juridique et financière du candidat, l'atteinte de pré requis organisationnels et sociétaux qui tendent à limiter les risques de défaillance.

## **1.3 RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS**

---

### **1.3.1 Risque de dilution**

### Description du risque

La Société a émis en avril 2021 des Obligations Réservées à certains investisseurs (les fonds Certares, Crédit Mutuel Equity et Bpifrance) pour un montant de 75 M€. Ces Obligations Réservées sont convertibles en actions nouvelles de la Société et seront remboursées en actions nouvelles de la Société. Le coupon des Obligations Réservées est capitalisé, entraînant un nombre d'actions nouvelles maximum potentiel plus important à la date de maturité des Obligations Réservées qu'à la date d'émission.

### Effets potentiels pour les actionnaires de la Société

En tenant compte des intérêts capitalisés, le nombre maximum d'actions nouvelles résultant de la conversion des Obligations Réservées à la date de maturité (2028) des Obligations Réservées s'élève à 1.085.179 actions de la Société, soit une dilution de 29,40%. Sur cette base pleinement diluée, les porteurs des Obligations Réservées détiendront 22,72% du capital et 14,60% des droits de vote de la Société.

### Contrôle et atténuation du risque

La Société a bénéficié, en réalisant l'émission d'Obligations Réservées, du soutien d'investisseurs français et internationaux pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance externe. Les fonds levés par l'émission des Obligations Réservées ont été et seront déployés dans le cadre de la stratégie de croissance externe. Par ailleurs, la Société a procédé à l'émission d'obligations convertibles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au même prix de souscription que l'émission d'Obligations Réservées, permettant à ces actionnaires de participer également au financement de la stratégie de croissance externe.

## **1.3.2 Risque de change**

### Description du risque

La Société et ses filiales sont exposées au risque de change sur leurs achats ou ventes de prestations dès lors que la devise de transaction n'est pas la devise opérationnelle de l'entité concernée. Ainsi, chaque entité en fonction de sa devise nationale est confrontée à un risque de change contre la/les devise(s) auquel elle a recours pour l'achat de prestations pour ses clients. L'essentiel des flux exposés au risque de change concerne les achats en dollars des Etats-Unis d'Amérique. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « faible ».

### Effet potentiel pour la Société

La fluctuation des taux de change à la vente peut diminuer le prix des services vendues et la fluctuation des taux de change à l'achat accroître le coût de revient des prestations achetées et ainsi réduire le taux de marge.

### Contrôle et atténuation du risque

Le risque de change est généralement couvert par le biais de contrats d'achats ou ventes à terme de devises, selon qu'il s'agit de paiements fournisseurs ou de règlements clients. Les couvertures sont réalisées et ajustées sur la base du carnet de commandes analysé mensuellement au niveau de chaque entité.

Si les couvertures à la vente ne sont pas proposées dans des conditions favorables par les banques, les sociétés concernées font appel à des avances sur saison auprès de leurs gros clients ce qui leur permet d'assurer le taux de conversion sur une part significative de leur chiffre d'affaires.

La position de couverture à la fin de chaque exercice est mentionnée dans le paragraphe sur les instruments financiers de l'annexe aux comptes consolidés (cf. section 5.1.1.2.8 – Notes relatives au bilan, Autres engagements hors bilan).

### 1.3.3 Risque de non-renouvellement des autorisations administratives

#### Description du risque

Au titre de leurs activités d'organisateur et de vendeur de voyages, la Société et ses filiales doivent en France et dans les autres pays de leurs activités, être immatriculées auprès de l'autorité administrative désignée (en France, registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès d'Atout France). Cette immatriculation requière de justifier d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière délivrée par un organisme professionnel de gestion collective (en France l'APST), une compagnie d'assurance ou de caution, qui doit assurer le remboursement au client des sommes payées pour son voyage non réalisé en cas de faillite de l'agent de voyages ou son assistance si la défaillance survient pendant la réalisation du voyage.

Par ailleurs, au titre de l'activité d'organisateur de voyages, la Société et ses filiales achètent de la billetterie ferroviaire et aérienne pour laquelle un agrément est nécessaire. Le niveau du risque et la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « faible ».

#### Effets potentiels pour la Société

Le caractère réglementé de la profession d'agent de voyages ainsi que les achats de billetterie de transport impliquent de veiller au respect des conditions imposées pour pouvoir opérer. Les tensions sur le marché de l'assurance de responsabilité civile professionnelle des agents de voyage en raison de leur obligation de dédommagement systématique et des garants financiers qui ont dû assumer financièrement des faillites et le répercuter aux contributeurs depuis notamment la crise de 2009 (Thomas Cook ...) pourraient faire peser sur la Société et ses filiales un risque d'accroissement significatif de leurs coûts pour remplir les conditions du maintien de leur immatriculation. A cet égard, il existe en France une réelle tension pour souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle en tant qu'organisateur / agent de voyages (2/3 assureurs) induite par la responsabilité extensive en France (obligation de résultat) et obtenir la garantie totale des fonds reçus des voyageurs (à date, les seuls garants en France seraient l'APST et Groupama suite au désengagement progressif d'Atradius annoncé début 2023).

Concernant les agréments qui permettent d'acheter des billets de transport pour la clientèle, l'évolution régulière des niveaux de ratios financiers attendus pour les conserver, y inclus sous condition de la remise de garanties bancaires à première demande pour des montants proportionnels au volume de la billetterie achetée, a un impact faible sur la Société et ses filiales.

#### Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales se sont toujours employées à conserver une approche prudente et conservatrice de leur structure financière afin d'obtenir de ses garants des prix et des conditions appropriées de fonctionnement, par rapport à la qualité de la gestion (risques) du Groupe. En outre, le Groupe veille à une gestion rigoureuse de la sinistralité et adopte une politique de prévention afin de maintenir des résultats équilibrés des contrats d'assurance.

## **3. DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA – FINANCIERE**

Suite à la transposition en France de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations sociales et environnementales, Voyageurs du Monde est tenue, conformément aux articles L225-102-1 et R225-105 du Code de commerce, d'établir et de publier sur son site internet une déclaration consolidée de performance extra-financière dès lors que l'ensemble des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation atteint un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 100 millions d'euros et un nombre de salariés supérieur à 500.

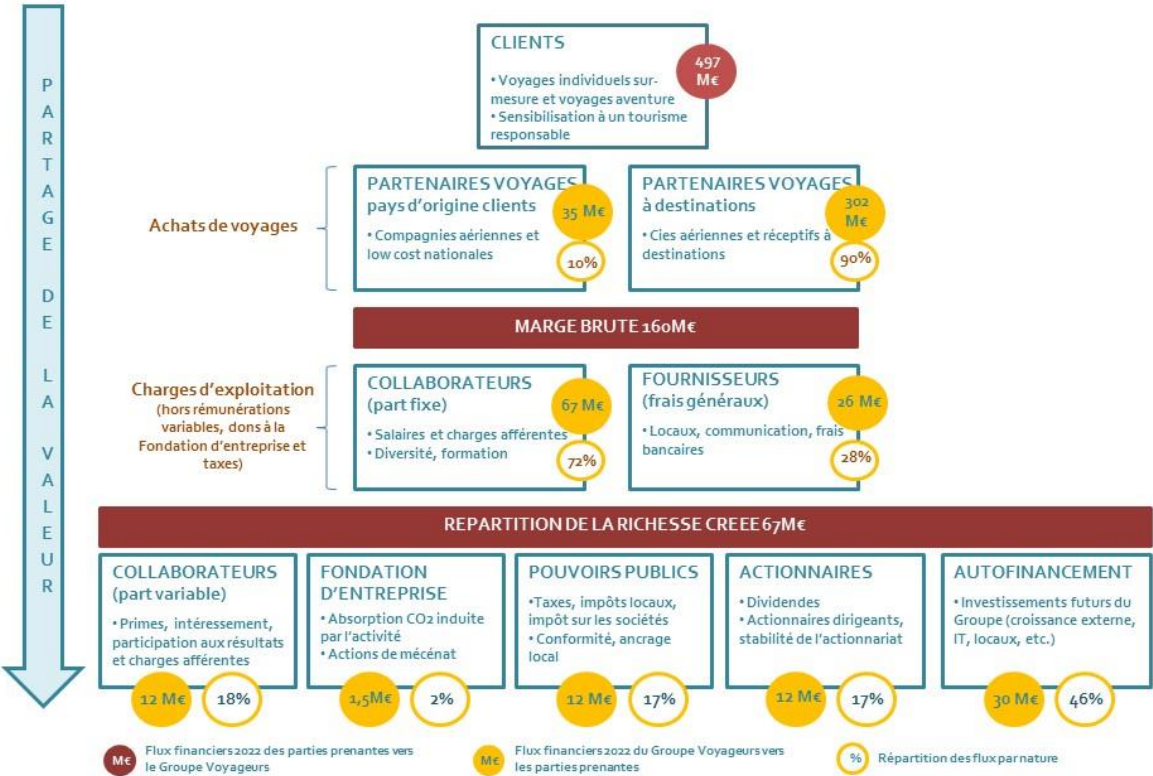
Par ailleurs, il est rappelé que la déclaration comprend notamment des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités, et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées.

Cette déclaration donne lieu à l'établissement d'une attestation de nos Commissaires aux comptes selon laquelle ladite déclaration figure bien dans le présent rapport et d'un rapport d'un organisme tiers indépendant comprenant un avis motivé sur la conformité de ladite déclaration et la sincérité des informations fournies.

Nous vous renvoyons à ce(s) document(s) pour votre parfaite information.

### 3.1. Modèle d'affaires

Le Groupe a une activité d'intermédiation et de création de valeur par le service. Cela se traduit par une forte proportion d'achat de prestations dont une partie importante (91%) se situe dans les pays de destination de la clientèle. Cette caractéristique, suppose le respect d'une politique durable vis-à-vis des partenaires locaux (réceptifs, hébergements, guides, accompagnateurs, porteurs, cuisiniers, etc.) dans le respect des principes du Label ATR (Agir pour un Tourisme Responsable) et le respect de cahiers des charges strictes en matière de qualité, de niveau de service et de sécurité des voyageurs.



### 3.2. Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux

Afin d'identifier et hiérarchiser les risques extra-financiers du Groupe, la direction générale, les ressources humaines, juridique et financière du Groupe ont collaboré dans le cadre de groupes de travail. L'analyse des risques s'est fondée d'une part sur les thématiques du dispositif Grenelle II et d'autre part sur les 17 objectifs de développement durable (ODD). Confrontées aux activités du groupe Voyageurs, ces deux grilles de lecture ont permis de sélectionner les risques extra-financiers les plus significatifs, qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

RISQUES	POLITIQUES ET ACTIONS	INDICATEURS
<b>Environnemental</b>		
Contribution au changement climatique	Absorption de 100% des émissions CO2 de nos clients (*) et collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnes CO2 émises par les voyages de nos clients et de nos collaborateurs</li> <li>• Budgets investis dans la Fondation d'entreprise Insolite Batisseur Philippe Romero</li> </ul>
Empreinte sur la pollution des milieux naturels	Trek, randonnées : ramassage des déchets, et limitation de l'usage des bouteilles d'eau en plastique	
Impact de nos activités sur la raréfaction des ressources naturelles	Politique d'achats pour le papier destiné aux brochures et magazines	
<b>Sociétal</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des enjeux RSE</li> <li>• Loyauté des pratiques</li> <li>• Respect des droits de l'homme</li> </ul>	Engagements pris en tant que membre de l'association Agir pour un Tourisme Responsable (ATR) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence : expliquer aux clients les bonnes pratiques de tourisme responsable</li> <li>• Partenariat : favoriser un comportement équitable et éthique des prestataires locaux</li> <li>• Cohérence : faire preuve d'exemplarité dans nos pratiques internes</li> </ul>	Labelisation EcoCert Environnement délivrée chaque année après audit
Soutien des populations locales	Actions de mécénat	Budgets investis par le fonds de dotation <i>Insolite Batisseur Philippe Romero Foundation</i>
Non accessibilité des offres à tous les voyageurs	Spécialisation de Comptoir des Voyages sur l'accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap	Nombre de personnes en situation de handicap clientes
<b>Social</b>		
Agir en employeur responsable	Création d'emplois durables, locaux et favorisant la diversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectif par zone géographique</li> <li>• Effectif par sexe</li> </ul>
Perte de compétences et de talents	Formation et développement des compétences des collaborateurs	• % de l'effectif formé
Partage inéquitable de la valeur ajoutée au sein de l'entreprise	Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs	• % part variable de la masse salariale sur résultat

(\*) uniquement sur le périmètre des entités Voyageurs du Monde (France, Belgique, Suisse et Canada), Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Nomade Aventure, Destinations en Direct, Original Travel, KE Adventure Travel et Chamina.

A l'issue du travail de cartographie des risques, il est apparu que les thématiques légales présentées ci-après ne constituent pas des enjeux sensibles pour le Groupe : les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

La cartographie des risques et la suite de la DPEF concernent les principales entités françaises du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure, Allibert Trekking et Chamina Sylva), sauf mention contraire spécifique à chaque indicateur.

### 3.3. Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux

La Société et les filiales de son Groupe sont sensibles aux impacts sur l'environnement des voyages qu'elles vendent à leurs clients à travers le monde. Depuis 15 ans, la Société et les principales filiales de son Groupe ont fait le choix d'inscrire leurs activités touristiques dans une démarche de tourisme responsable et de développement durable.

La Société, avec une implication particulière de ses dirigeants, assure une veille permanente d'études scientifiques, de publications de divers contributeurs (universités, instituts, Think Tank...) et des travaux des groupes de travail et rapports du GIEC<sup>2</sup> sur le réchauffement climatique, à l'effet d'identifier toutes actions qui pourraient être déployées pour réduire les émissions de GES<sup>3</sup> générés par ses activités et celles de son Groupe (transport lié aux voyages pour l'essentiel).

Face à l'accélération des occurrences de crises (climatique, sanitaire (pandémies) et de théâtres de conflits politiques) le secteur des voyages et du tourisme gère en permanence des situations complexes alors que les dernières conclusions du 6<sup>ème</sup> rapport du GIEC confirment que le réchauffement du climat mondial est dû aux activités humaines. Les divers scénarios socio-économiques indiquent que le niveau de réchauffement global de 1,5 degré Celsius par rapport à l'ère préindustrielle sera atteint dès le début des années 2030, quels que soient les efforts de réduction

<sup>2</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

<sup>3</sup> Gaz à effet de serre

immédiate des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> (cf. § constat - rapport de synthèse du 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du GIEC<sup>4</sup>).

Les voyages et le tourisme recouvrent un réseau d'acteurs variés (transport, hôtellerie, tour-opérateurs) et représentent environ 8% des émissions mondiales de GES. Dans son rapport de base sur l'action climatique dans le tourisme (décembre 2022)<sup>5</sup>, dirigé par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Adventure Travel Trade Association (ATTA), publié en collaboration avec la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) issu d'une enquête inédite auprès de 1 139 acteurs<sup>6</sup>, il a été mis en exergue un esprit engagé pour agir pour le climat et un sentiment d'urgence, compte tenu des multiples impacts déjà subis<sup>7</sup>.

#### *Actions en faveur de l'absorption des émissions carbone induites par l'activité*

Convaincu par la nécessité d'agir depuis de nombreuses années, depuis 15 ans, le Groupe a investi dans des programmes de restauration des écosystèmes forestiers pour contribuer à absorber 10% des émissions de GES des services de voyage vendus aux clients et 100% des émissions carbone de l'entreprise et de ses collaborateurs.

Depuis le 1er janvier 2018 pour les prestations de voyage vendues, les plus gros contributeurs du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure et Allibert Trekking) ont accéléré ce processus, en contribuant à absorber l'équivalent de 100% des émissions de GES liées à leurs activités.

Pour le calcul des émissions, le Groupe retient la méthode d'évaluation multi critères, la plus exigeante, de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). En effet, les taux de conversion entre la valeur de création d'un produit ou service et les émissions de GES liées à la réalisation de ce produit ou service en tonne de CO<sub>2</sub> fournies par l'ADEME sont estimés à partir des données publiées par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et prennent en compte les émissions de GES générées directement par le produit ou le service analysé, mais également indirectement.

A cet égard, pour le calcul en tonne équivalent kilogramme de CO<sub>2</sub> (T Eq. CO<sub>2</sub>) des trajets aériens, sont prises en compte les émissions directes liées à la combustion du kérosène de l'avion mais également celles indirectes, liées à la production, au transport et au raffinage du carburant, ainsi que les émissions liées aux traînées générées par le kérosène dans l'atmosphère qui contribuent au forçage radiatif, à l'origine de changements climatiques futurs.

Il est admis que la méthode de l'ADEME est 2,5 fois plus exigeante concernant le calcul des émissions liées au transport aérien que celle de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ou celle de l'ICAO (International Civil Aviation Organisation).

Un des axes de la démarche entreprise dès l'origine (2005) par le Groupe a été de réduire au maximum les émissions de CO<sub>2</sub>.

Pour absorber le solde de l'empreinte carbone, le Groupe a fait le choix d'investir dans des projets qui créent des puits de carbone et permettent la captation de GES dans l'atmosphère. Les projets sont sélectionnés pour que le montant de tonnes de GES captées corresponde à 100% des émissions de GES de tous les voyages vendus. Les projets d'absorption doivent répondre à 4 critères :

- L'additionnalité : réaliser des projets qui ne peuvent exister que grâce à la contribution apportée par le Groupe
- La pérennité : investir dans des projets de très longue durée
- L'impact social et économique local : s'assurer que ces projets auront un impact positif et durable auprès des populations locales.

---

<sup>4</sup> [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20250\\_4pages-GIEC-2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20250_4pages-GIEC-2.pdf)

<sup>5</sup> *Baseline Report on Climate Action in Tourism* (Rapport de base sur l'action climatique dans le tourisme) (<https://www.e-unwto.org/doi/10.18111/9789284423965>)

<sup>6</sup> représentants de destinations, d'entreprises (principalement des hébergeurs et des voyageurs), d'agences de voyage et d'organismes de promotion du tourisme. (principalement des hébergeurs et des voyageurs) et d'organisations de soutien de 131 pays.

<sup>7</sup> de la réduction de l'enneigement à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de contextes et de lieux - de la réduction de l'accumulation de neige à l'augmentation des feux de forêt dans les régions montagneuses, en passant par les inondations et la sécheresse dans les régions côtières et désertiques.



- La mesurabilité : être capable de prouver l'absorption et l'efficacité effective des projets mis en place avec des méthodes scientifiques et rigoureuses qui s'appuient sur les meilleurs critères internationaux (Gold / Verra Standard).

Alors qu'en 2021, 0,29 million d'euros avaient été investis dans des projets de reforestation pour absorber les 57.770 T Eq. CO<sub>2</sub> émis sur les voyages commercialisés par les tours opérateurs français du Groupe (représentant 91% du chiffre d'affaires consolidé 2021) par l'entremise du fonds d'investissement Livelihoods Carbon Fund (LCF), ces montants ont augmenté en 2022. En effet, 1,3 million d'euros seront investis dans des projets de reforestation pour absorber les 233.000 T Eq. CO<sub>2</sub> émises au cours de l'exercice sur le périmètre des entités Voyageurs du Monde (France, Belgique, Suisse et Canada), Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Nomade Aventure, Destinations en Direct, Original Travel, KE Adventure Travel et Chamina.

Entre 2019 (dernière année de référence avant la crise sanitaire) et 2022, la T Eq. CO<sub>2</sub> émise a baissé de près de 30%, à périmètre constant.

#### *Actions pour réduire l'empreinte de l'activité sur la pollution des milieux naturels*

Le Groupe, notamment dans ses propres hébergements et pour ses voyages aventure s'emploie sur le plan logistique à préserver les ressources naturelles non renouvelables et privilégie la mise en place de filières d'approvisionnement locales et bio. Ainsi, un dispositif de réduction et de tri des déchets a été mis en place dans tous les hébergements du Groupe. Le Groupe veille également à limiter l'usage des bouteilles d'eau en plastique lors des treks ou randonnées.

Le Groupe a pour objectif de limiter l'utilisation de plastique jetable dans l'exercice de son activité, en commençant par supprimer là où cela lui est possible l'usage de bouteilles en plastique à usage unique. Pour les pique-niques et repas, l'approvisionnement via des circuits courts et locaux est systématiquement privilégié.

Voici quelques initiatives mises en place par le Groupe à destination pour ses clients :

- Restauration 100% 0 plastique au Népal et en Mauritanie (assiettes et couverts en inox fournis et cuisine à dispo)
- Initiatives d'éco conception de certains pique-niques en Indonésie avec comme contenant des feuilles de bananier
- Ramassage des déchets et transport jusqu'à une déchetterie pratiquant le recyclage effectif au Maroc
- Organisation de ramassage de déchets dans des zones sensibles (berges du Nil sur 200km de Louxor à Assouan, Wadi Rum deux fois par an, certaines stations de ski de fond en Norvège) etc.
- le Steam Ship Sudan (bateau à vapeur naviguant sur le Nil) a fortement réduit sa consommation de fioul lourd sur les dix dernières années grâce à plusieurs actions (allègement du bateau, mise en place de panneaux solaires pour préchauffer l'eau de la chaudière et remplacement de la chaudière originelle par une chaudière moderne). La Flâneuse du Nil (*dahabieh*, voilier qui croise sur le Nil) s'est doté d'un système d'électrification innovant avec une cinquantaine de panneaux solaires, qui assurent 80 % de l'énergie nécessaire à son fonctionnement (climatisation, eau chaude, éclairage), et de batteries de véhicules électriques recyclées, ce qui a permis de supprimer son générateur diesel. Pour éviter la pollution du Nil, les eaux usées sont collectées, traitées et stockées pendant le voyage, et déversées dans les réseaux d'eaux usées des villes d'escale.

#### *Actions pour réduire l'impact de l'activité sur la raréfaction des ressources naturelles*

Dans la continuité de son engagement en matière de protection de l'environnement, le Groupe s'inscrit dans une gestion responsable de ses achats papiers en sélectionnant pour ses éditions des papiers fabriqués à partir de fibres et de bois provenant de forêts gérées durablement. En 2022, les éditions papier de Voyageurs du Monde (magazines, brochures, etc.) ont principalement été éditées en papier FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC.

Les déchets papiers du Groupe sont recyclés, principalement en France par l'intermédiaire de l'entreprise Cèdre.

### **3.4. Politique et indicateurs de suivi des risques sociétaux**

La démarche globale de tourisme responsable du Groupe s'est appuyée sur les actions induites par la labellisation de services « Agir pour un Tourisme Responsable ». Engagés depuis 2007, la Société et les principaux tour-opérateurs français du Groupe ont participé à l'élaboration du référentiel de la norme AFNOR « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Les principaux tour-opérateurs français du Groupe (Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Nomade Aventure, Chamina Voyages, Allibert Trekking et Destinations en Direct) ont été certifiés Agir pour un Tourisme Responsable, pour certains depuis 2007. En 2019, ces sociétés ont reçu le label EcoCert « Agir pour un Tourisme Responsable », maintenu jusqu'au 31 décembre 2022.

La démarche a impliqué le respect d'engagements sociaux et environnementaux reproduits dans la charte éthique du voyageur, et notamment, au titre des droits humains, l'engagement de signaler l'exploitation sexuelle des enfants.

Des actions de formation auprès des nouveaux collaborateurs sont réalisées sur les engagements pris par le Groupe en terme de tourisme responsable mais également sur les techniques d'absorption des GES afin de les sensibiliser à l'impact des activités du Groupe et aux pistes de réduction à mettre en place.

Tout en conservant les engagements sociétaux et environnementaux d'acteur du tourisme « responsable » depuis début 2023, le Groupe, dont le déploiement hors de France s'est accéléré, a décidé de rechercher un autre label ayant la même vocation dans un environnement international et permettre une adhésion plus aisée auprès de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, partenaires ...).

#### *Soutien à des projets en faveur des populations via le fonds de dotation*

Le fonds de dotation (Insolite Bâtitteur Philippe Romero *Foundation*) a pour vocation de gérer les fonds dédiés aux actions humanitaires et de soutien aux projets de développement économiques et sociaux. Au titre de ces actions de mécénat, le fonds de dotation soutient des structures à travers le monde qui interviennent dans les domaines suivants : protection de l'enfance, formation professionnelle, aide au développement économique, préservation du patrimoine culturel et naturel, soutien aux personnes en demande de protection internationale et sauvegarde des modes de vie traditionnels. Si, depuis 2020, la crise sanitaire avait contraint le Groupe à geler ces budgets, en 2022, le Groupe a repris progressivement le financement d'actions via son fonds de dotation en aide aux migrants et actions d'urgence), à hauteur de 0,17 million d'euros. Pour rappel, en 2019, le Groupe avait consacré près de 0,4 million d'euros au soutien de ces différentes actions, dont le détail est accessible suivant le lien suivant : <http://www.fondation-insolitebattiseur-philipperomero.com/>.

Au-delà des actions de la fondation d'entreprise et du fonds de dotation, la vision du Groupe est que le tourisme (i) favorise par les échanges interpersonnels tissés à l'occasion du voyage l'amélioration de la paix dans le monde, (ii) contribue au respect des droits des êtres humains et au développement économique des pays visités les plus démunis et (iii) permet de créer un environnement favorable à l'accueil et à l'intégration des personnes déplacées de leur pays d'origine. Le Groupe s'emploie par le prisme d'une vision décalée et une démarche singulière du voyage à œuvrer pour proposer des expériences basées sur la rencontre (approche immersive), le partage et la promotion de valeurs humaines et de préservation du vivant fortes. Le Groupe apporte son soutien à diverses organisations d'aide humanitaire et de défense des droits de l'homme de manière régulière ainsi qu'à des actions ponctuelles.

#### *Accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap*

Le Groupe s'est engagé à rendre ses voyages sur mesure accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et de faire porter ce projet par la marque Comptoir des Voyages. Les voyages individuels proposés sont adaptés en termes de transport, d'hébergement et de service à la carte.

En 2022, Comptoir des Voyages a ainsi fait voyager 195 personnes sur ce type de voyage sur 71 dossiers. Ces chiffres sont en baisse de 28% par rapport à 2019 (année de référence) en raison d'une année encore touchée par la crise sanitaire.

### *Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives*

Concernant les activités du Groupe, elles ont par essence une implication physique dès lors que le fait de voyager implique de se déplacer. Cette affirmation est particulièrement confirmée avec toutes les propositions de voyages des marques du Voyage d'Aventure du Groupe dans lesquelles le voyageur contribue physiquement à la réalisation des déplacements (marche, vélo, kayak.....).

La passion de l'activité physique et sportive essaime également auprès des collaborateurs du Groupe, à la fois par l'accompagnement pour le transport vers le lieu de travail (mise en place de forfait mobilités durables, installation de parkings vélos, ....) mais également par des propositions d'activités physiques, sportives et de détente proposées (pilates, yoga, cycling ....) avec une contribution financière résiduelle des collaborateurs.

### **3.5 Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux**

#### *Répartition des effectifs par zone géographique*

Le tableau suivant présente l'effectif de l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'étranger :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Var</b>
<b>France</b>	954	925	3%
<b>Etranger</b>	613	298	106%
<b>TOTAL</b>	<b>1 567</b>	<b>1 223</b>	<b>28%</b>

Au cours de l'exercice 2022, l'effectif moyen du Groupe a augmenté de 37% par rapport à l'exercice 2021 ; cette situation s'explique par l'acquisition du groupe Eurofun (361 salariés dont 354 à l'étranger) et aux nombreux recrutements pour faire face à la reprise d'activité.

#### *Répartition des effectifs des sociétés françaises*

Le tableau suivant présente la répartition par statut et genre des effectifs des entités françaises du Groupe citées au paragraphe 3.2 :

en %	<b>2022</b>		<b>2021</b>	
	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<b>Cadres</b>	24%	16%	22%	16%
<b>Non Cadres</b>	45%	15%	47%	15%

La catégorie professionnelle « non-cadres » (employés et agents de maîtrise) est la plus représentée au sein des sociétés françaises du Groupe. Par ailleurs, en 2022, la répartition du personnel par sexe est restée identique à celle de 2021 avec une forte représentation des femmes. Les entreprises du Groupe maintiennent leur engagement pour le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de recrutement et de rémunération.

Les entités françaises s'engagent en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle et du respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Cela se traduit dès le processus de recrutement et d'embauche où elles restent attentives au maintien de la mixité dans tous leurs emplois, afin de ne pas avoir de postes exclusivement féminins ou exclusivement masculins. Par ailleurs, ces sociétés favorisent l'égalité d'accès aux postes à responsabilité pour maintenir une proportion cohérente de femmes et d'hommes dans l'encadrement par rapport à la répartition générale femmes/hommes. En particulier, Voyageurs du Monde s'assure qu'il n'y ait pas d'incidence des congés maternité, paternité, d'adoption ou parental d'éducation sur la rémunération en vérifiant annuellement auprès de sa population la plus représentative, les conseillers voyages, que le parcours professionnel et salarial des femmes et des hommes est le même à 1 an, 3 ans et 5 ans.

### *Départs des salariés permanents*

Le tableau suivant présente le taux de départ des salariés permanents des entités françaises du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Allibert Trekking, Nomade Aventure et Chamina Sylva) qui ont quitté l'entreprise dans l'année :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Var</b>
<b>Taux de départs des permanents</b>	11%	10%	10,1%

En 2022, 11% des salariés permanents ont quitté l'entreprise contre 10% en 2021.

Ce taux correspond au nombre des départs des salariés permanents sur l'effectif total.

### *Formation et développement des compétences des collaborateurs*

Le tableau suivant présente le nombre de salariés ayant reçu une formation dans l'année des entités françaises du Groupe citées au paragraphe 3.2 :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Var</b>
<b>Effectif ayant eu une formation</b>	665	336	98%
<b>Taux de formation de l'effectif</b>	67%	38%	76%

En 2022, 665 salariés des entités françaises du Groupe ont reçu une formation, en augmentation de 98% par rapport à 2021. Ceci représente 67% de l'effectif global contre 38% en 2021. La crise sanitaire et les restrictions budgétaires en 2021 avaient poussé à une diminution des formations. En 2022, les formations ont repris doucement.

### *Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs*

Le tableau suivant présente les éléments variables de rémunération distribués aux collaborateurs des différentes sociétés du Groupe, au-delà de leur rémunération fixe. Ces montants distribués incluent les primes, l'intéressement, la participation et les charges afférentes. Aucune participation n'a été versée sur l'exercice 2021.

Les montants sont exprimés en pourcentage du résultat d'exploitation brut, c'est-à-dire avant prise en compte de ces montants distribués, des sociétés ayant versé ces montants aux salariés.

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Montants distribués aux salariés</b>	11 911	1 274
<b>% résultat d'exploitation brut des sociétés ayant distribué aux salariés</b>	20%	13%

### **3.6 Note méthodologique**

Comme indiqué au paragraphe 3.2, la DPEF concerne les principales entités françaises du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure, Allibert Trekking et Chamina Sylva), sauf mention contraire spécifique à chaque indicateur. En 2022, ces six entités représentent 72% du chiffre d'affaires consolidé (contre 85% en 2021) et 54% des effectifs (contre 73% en 2021).

Les données sont fournies au titre de l'exercice 2022, clos le 31 décembre 2022.

La collecte des données environnementales, sociétales et sociales est pilotée annuellement par le contrôle de gestion du Groupe auprès des contributeurs identifiés pour chaque objectif. Ainsi, la collecte des données environnementales se fait directement auprès des personnes en charge des calculs et du suivi des projets financés par la Fondation d'entreprise Insolite Bâtitteur Philippe Romero. Le reporting sociétal est réalisé avec la Direction Générale ou la personne en charge de la certification ATR de chaque société concernée. Les données sociales sont collectées auprès de la Direction des Ressources Humaines de chaque entité du périmètre. Une fois les données collectées, le contrôle de gestion Groupe se charge de les consolider.

La méthodologie de calcul des émissions carbone induites par l'activité est définie directement dans le paragraphe 3.3 relatif à ce sujet.

#### **4. SITUATION DE VOYAGEURS DU MONDE – COMPTES SOCIAUX**

##### **4.1. Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde**

- **Le compte de résultat de Voyageurs du Monde**

- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Voyageurs du Monde s'est élevé à 175,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 65,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent, soit une hausse de 167,41%. L'activité Voyages (170,7 millions d'euros) est en nette progression par rapport à 2021 (+ 178,9%) et se rapproche du chiffre d'affaires de 2019 qui s'établissait à 191,5 millions d'euros. Tous les produits commercialisés par la Société ne connaissent pas la même évolution.

En ce qui concerne les produits destinés aux particuliers, les voyages sur mesure (94% du chiffre d'affaires Voyages 2022 contre 98% en 2021) sont en hausse de 168%. Les activités *Voyages pour les Entreprises* et *Voyages pour les Groupes et Collectivités* connaissent des évolutions contraires, la première étant en baisse de 23,8 % et la seconde en hausse de 812,3%.

Le chiffre d'affaires divers (5,2 millions d'euros) est lui aussi en hausse mais dans une moindre mesure (+16,0%) et est relatif principalement aux refacturations intra-groupes qui représentent environ 90,4% de ce poste.

- Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à 161,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, augmentent de 139,7% par rapport à 2021.

Elles sont composées principalement des autres achats et charges externes pour 130,0 millions d'euros. Ces achats et charges externes augmentent de 154,7% et sont constitués principalement des achats liés aux voyages pour 116,0 millions d'euros (+ 177,3%). Dans ce contexte de reprise, les charges de gestion courante qui représentent environ 11% du poste, sont en hausse de 52,1%.

- Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation est en forte hausse. Il passe de 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 à 18,2 millions d'euros au 31 décembre 2022.

- Résultat financier

Le résultat financier connaît une légère amélioration (+9,73 %) passant de -4,2 millions d'euros à -3,8 millions d'euros, du fait principalement de meilleurs rendements sur les placements de trésorerie (+0,5 millions d'euros) et de dotations pour dépréciations sur titres de participations nettes de reprises moins importantes (+1,1 millions d'euros) qui font plus que compenser la charge d'intérêts supplémentaire liée aux emprunts d'OCA pour lesquels celle de 2021 était proratisée (+1,3 millions d'euros).

➤ Résultat net

Après prise en compte des résultats ci-dessus, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés pour 2,2 millions d'euros, le résultat net s'établit 11,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre un bénéfice net de 0,9 million d'euros au 31 décembre 2021.

➤ Montant global de certaines charges non fiscalement déductibles (dépenses somptuaires et frais généraux excessifs)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

• **Le Bilan de Voyageurs du Monde**

La valeur nette de l'actif immobilisé s'élève, au 31 décembre 2022, à 71,3 millions d'euros contre 65,0 millions d'euros au 31 décembre 2021.

L'actif circulant s'élève, au 31 décembre 2022, à 252,0 millions d'euros contre 211,3 millions d'euros au 31 décembre 2021. Les principales évolutions des postes de l'actif circulant ont été les suivantes :

- Les créances et comptes rattachés sont passés de 25,8 millions d'euros en 2021 à 42,5 millions d'euros en 2022,
- Les autres créances sont au 31 décembre 2022 de 19,3 millions d'euros contre 81,4 millions d'euros en 2021.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 88,4 millions d'euros contre 71,8 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 0,4million d'euros équivalent à l'exercice précédent.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 130,2 millions d'euros contre 134,9 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 13,3 millions d'euros contre 7,9 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 10,7 millions d'euros contre 3,5 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 74,8 millions d'euros contre 43,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

#### 4.2. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société

Conformément aux articles L. 441-14 et suivants du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients à la clôture de l'exercice :

#### Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)

	Article D. 441 I. – 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	10					121	15					294
Montant total des factures concernées TTC	33 559	326 349	35 478	10 046	39 940	411 813	234 968	586 129	78 956	950	184 624	850 659
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0,03	0,25	0,03	0,01	0,03	0,32						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							0,13	0,33	0,04	0,00	0,10	0,48
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	7					4						
Montant total des factures exclues TTC	14 313					27 985						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels ( <i>fournisseurs et clients</i> ) <input type="checkbox"/> Délais légaux : ( <i>préciser</i> )						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels ( <i>fournisseurs et clients</i> ) <input type="checkbox"/> Délais légaux : ( <i>préciser</i> )					

**4.3. Prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511 – 6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier**

Néant.

**4.4. Activité en matière de recherche et de développement de la Société**

Nous vous renvoyons au point 2.4 pour les informations relatives à l'activité de la Société en matière de recherche et développement.

**4.5. Filiales, participations et sociétés contrôlées**

Nous vous renvoyons au point 1.1 pour les prises de participation et de contrôle, au point 2.1 pour la situation et le résultat des filiales et participations.

**5. RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

**5.1. Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2022**

Concernant l'exercice 2022, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022 d'un montant de 11.935.142,69 € euros, augmenté du report à nouveau de 49.661.967,74 euros, soit un bénéfice total distribuable de 61.597.110,43 euros, comme suit :

Dotation de la réserve légale, par prélèvement de 5% du bénéfice de l'exercice, compte tenu de l'évolution du capital social suite à des conversions d'obligations convertibles en actions entre le 1 <sup>er</sup> avril 2022 et le 31 décembre 2022	596.757,13 €
Distribution aux actionnaires à titre de dividende, à raison de 3,00 € par action (1)	11.336.058,00 €
Solde affecté au compte "report à nouveau"	49.664.295,30 €

(1) Ce montant est calculé sur la base des 3.778.686 actions composant le capital social au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2022, la Société détenait en propre 2.436 actions destinées à alimenter le contrat de liquidité mis en place par la Société suite à l'autorisation donnée à la Société de racheter ses propres actions aux termes de la 12<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 mai 2018, en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce. Le montant effectivement versé au titre du dividende tiendra compte du nombre d'actions détenues en propre par la Société à la date de la mise en paiement du dividende.

**5.2. Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts)**

Nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucune somme à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices.

**5.3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Vous trouverez ci-après le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de la Société, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce.



Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois) <i>Données chiffrées en milliers d'euros</i>	31/12/2022 12	31/12/2021 12	31/12/2020 12	31/12/2019 12	31/12/2018 12
<b><u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u></b>					
Capital social	3 779	3 724	3 692	3 692	3 692
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 778 686	3 723 659	3 691 510	3 691 510	3 691 510
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b><u>OPERATIONS ET RESULTATS</u></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	175 918	65 688	46 428	198 893	192 883
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	16 658	5 916	-4 737	25 626	27 956
Impôts sur les bénéfices	2 168	140	-472	4 278	4 065
Participation des salariés	341	0	0	997	1 000
Dot. Amortissements et provisions	2 213	4 863	2 452	2 031	1 862
Résultat net	11 935	913	-6 717	18 320	21 029
Résultat distribué	11 336	0	0	0	9 229
<b><u>RESULTAT PAR ACTION</u></b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	3,74	1,55	-1,16	5,51	6,20
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	3,16	0,25	-1,82	4,96	5,70
Dividende attribué	3,00	0,00	0,00	0,00	2,50
<b><u>PERSONNEL</u></b>					
Effectif moyen des salariés	398	392	406	432	406
Masse salariale en milliers d'euros	20 918	10 093	9 533	21 606	20 614
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	8 160	4 028	3 593	8 234	7 987

## **6. CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Vos Commissaires aux comptes vous relatent dans leur rapport spécial, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

## **7. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL**

### **7.1 Composition de l'actionnariat et répartition des droits de vote au 31.12.2022**

#### 7.1.1 Actionnariat et obligations convertibles en actions

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société s'élevait à 3.778.686 euros, divisé en 3.778.686 actions de un euro de nominal chacune entièrement libérées (contre 3.723.659 euros en 2021), suite à la conversion de :

- 32.149 obligations convertibles en actions sur 2021,
- et 55.027 obligations convertibles en actions sur 2022.

En effet nous vous rappelons l'émission des deux emprunts obligataires suivants par la Société en 2021 :

- Émission de 882.351 obligations convertibles en actions (au prix de souscription unitaire de 85 €, réservées à Certares Enrico SARL, Crédit Mutuel Equity et Bpifrance pour un montant de 75 M€ (les « Obligations Réservées »).
- Leur maturité est de 7 ans, soit le 30 avril 2028. Les intérêts annuels de 3,0% sont capitalisés et payables à terme. Les Obligations Réservées ne sont pas convertibles pendant les 4 premières années suivant leur émission (sauf changement de contrôle) puis sont convertibles à la main de la Société pendant les 3 années suivantes (sauf changement de contrôle). A leur date de maturité, elles seront remboursées en actions nouvelles. Le ratio de conversion est d'une action nouvelle pour une Obligation Réservée. Sur ces bases et tenant compte des intérêts capitalisés, le nombre maximum d'actions nouvelles résultant de la conversion des Obligations Réservées à la date de maturité des Obligations Réservées s'élève à 1.085.179 actions de la Société.
- Émission de 651.441 obligations convertibles en actions (au prix de souscription unitaire de 85 €), avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant d'environ 55 M€ dont 35,9 M€ ont été souscrits par la société Avantage (les « OCA »). Ces OCA ont été définitivement admises aux négociations sur le système multilatéral de négociations Euronext Growth avec effet au 9 juillet 2021. Sous réserve d'ajustement, le plafond du montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par conversion de ces OCA a été fixé à 654.441 euros.

Les caractéristiques principales des OCA sont les suivantes :

- Date d'échéance et durée de l'emprunt : la durée de l'emprunt est de 7 ans à compter de la date d'émission des OCA. Ainsi, les OCA viendront à échéance le 9 juillet 2028 inclus.
- Droit de conversion : chaque porteur d'OCA aura le droit de convertir tout ou partie de ses obligations en actions de la Société au cours de la période de conversion. La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux. Les actions nouvelles émises en cas de conversion des OCA seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur le marché de croissance des PME, Euronext Growth à Paris, et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0004045847.
- Période de conversion et ratio de Conversion : A compter de la date d'émission, jusqu'au septième jour ouvré inclus qui précède la date d'échéance, les porteurs d'OCA auront la faculté d'exercer, à tout moment, leur droit de conversion pour tout ou partie des OCA qu'ils détiennent, sous réserve du maintien des droits des porteurs d'OCA et du règlement des rompus, à raison d'une (1) action Voyageurs du Monde pour une (1) OCA.
- Modalités d'amortissement des OCA : à moins que le droit de conversion n'ait été exercé, les OCA seront remboursées en totalité, au gré de la Société, (i) soit en un nombre d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société déterminé conformément au ratio de conversion dans les deux (2) jours ouvrés après la date d'échéance, et les intérêts y afférents seront versés, (ii) soit en numéraire au pair à la date d'échéance, et les intérêts y afférents seront versés.
- Taux d'intérêt nominal : Les OCA portent intérêt à compter de la date d'émission, au taux nominal annuel de 3,00%, payable à terme échu le 9 juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) et pour la première fois le 9 juillet 2022, soit 2,55 euros par OCA et par an.
- Taux de rendement actuariel annuel brut : Le taux de rendement actuariel annuel brut s'élève à 3,00%.

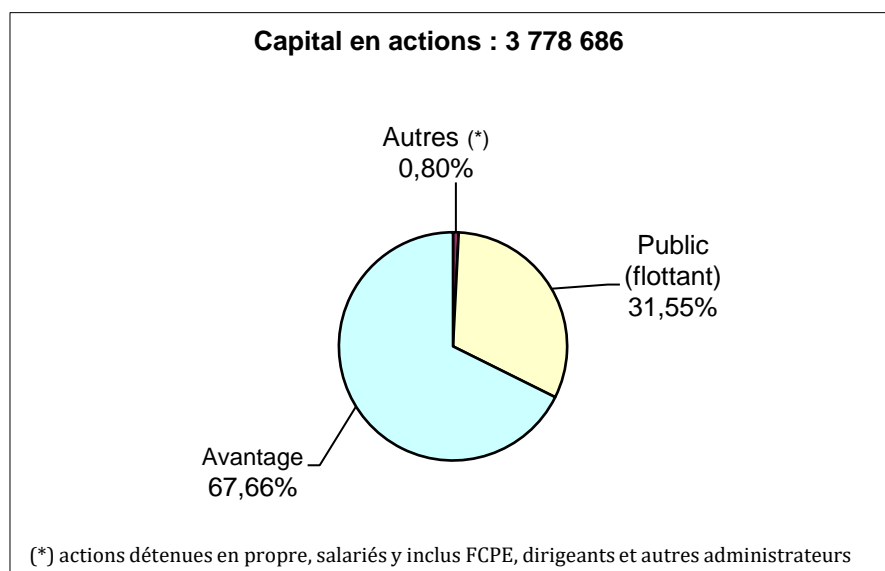
- Droits des porteurs d'OCA aux intérêts des OCA : en cas d'exercice du droit de conversion, aucun intérêt ne sera payé aux porteurs d'OCA au titre de la période courue entre la dernière date de paiement d'intérêts, ou le cas échéant la date d'émission, et la date à laquelle intervient la livraison des actions.
- Maintien des droits des porteurs d'OCA : le ratio de conversion sera ajusté en cas de réduction du capital de la Société et en cas d'opérations financières de la Société, notamment en cas de distribution d'un excédent de dividende.
- Représentant de la masse des porteurs : Aether Financial Services.

Dans ce cadre, conformément à l'article L.225-149 du Code de commerce, le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'augmentations de capital différées par émission d'actions nouvelles suite à la conversion d'OCA cotées et procédé aux modifications corrélatives des statuts lors de ses séances du :

- 20 avril 2022 (constatation de la réalisation d'augmentations de capital différées par conversion de 32.149 OCA cotées entre le 9 juillet 2021 et le 31 décembre 2021 et de 29.650 OCA cotées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 mars 2022) ;
- 19 octobre 2022 (conversion de 25.308 OCA cotées entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 30 septembre 2022) ;
- et du 18 avril 2023 (conversion de 65 346 OCA cotées entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 31 mars 2023).

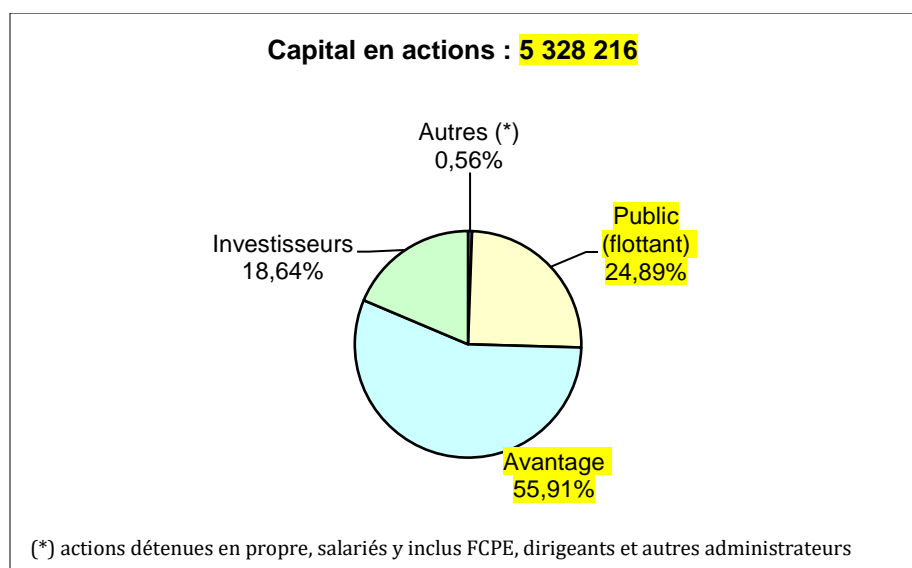
Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) détenait à la clôture de l'exercice 2022 plus de 67,66% des actions de la Société, avec 2.556.481 actions.



<b>REPARTITION DU CAPITAL AU 31.12.2022</b>	
Autres	30 054
Public (flottant)	1 192 151
Avantage	2 556 481
<b>TOTAL:</b>	<b>3 778 686</b>

Actionnariat au 30 avril 2025, après conversion de l'intégralité des Obligations Réservées et des OCA cotées sur Euronext Growth :



REPARTITION DU CAPITAL POST CONVERSION	
Autres	30 054
Public (flottant)	1 325 924
Avantage	2 979 145
Certares, CM Equity, BPI France	993 093
<b>TOTAL:</b>	<b>5 328 216</b>

Aucune aliénation d'actions n'a été effectuée au cours de l'exercice 2022 en vue de régulariser d'éventuelles participations croisées.

#### 7.1.2 Droits de vote

Nous vous rappelons que la Société a introduit dans ses statuts (article 14.3) un droit de vote double, à compter du 6 juin 2006, en faveur de toutes les actions entièrement libérées à cette date et pour lesquelles il était justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

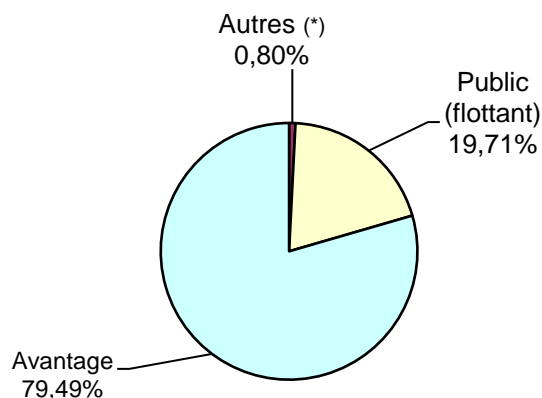
Par ailleurs, un droit de vote double est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31 décembre 2022, le capital de la Société comprenait 6.432.166 droits de vote pour 3.778.686 actions ordinaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% des droits de vote de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) détenait plus de 79,49% des droits de vote de la Société, avec 5 112 962 droits de vote.

**Capital en droits de vote : 6 432 166**

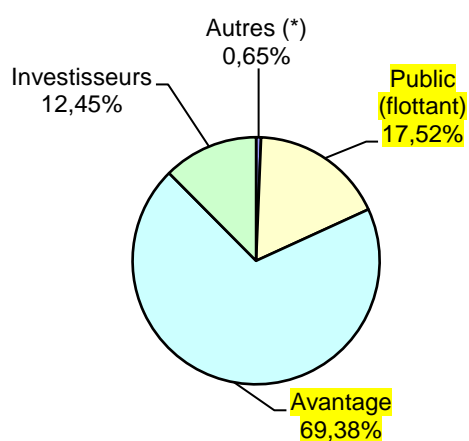


(\*) actions détenues en propre, salariés y inclus FCPE, dirigeants et autres administrateurs

REPARTITION DES DROITS DE VOTE AU 31.12.2022	
Autres	51 489
Public (flottant)	1 267 715
Avantage	5 112 962
<b>TOTAL:</b>	<b>6 432 166</b>

Actionnariat (en droits de vote) au 30 avril 2025, après conversion de l'intégralité des obligations convertibles (réservées et cotées sur Euronext Growth) :

**Capital en droits de vote : 7 978 850**



(\*) actions détenues en propre, salariés y inclus FCPE, dirigeants et autres administrateurs

REPARTITION DES DROITS DE VOTE POST CONVERSION	
Autres	51 489
Public (flottant)	1 398 642
Avantage	5 535 626
Certares, CM Equity, BPI France	993 093
<b>TOTAL:</b>	<b>7 978 850</b>

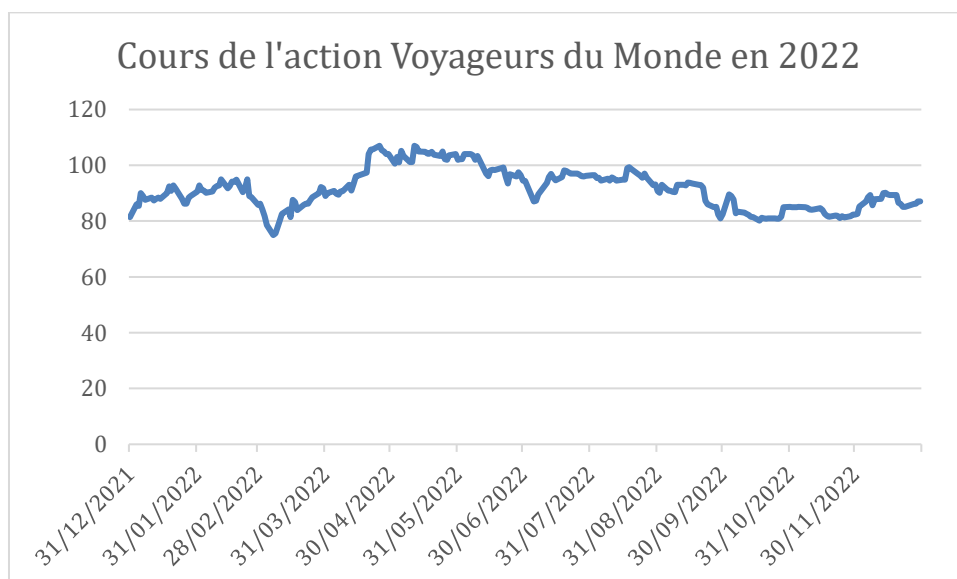
## 7.2 Evolution du titre Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth)

Au titre de l'exercice 2022, 18 749 transactions (contre 30 706 en 2021) du titre Voyageurs du Monde ont été enregistrées au cours desquelles 370 191 titres (contre 561 350 en 2021) ont été échangés, ce qui représente un volume de capitaux échangés de 34 263 660,50 euros (contre 48 988 525,60 euros en 2021) et un taux de rotation du capital de 9,9 % (contre 15,21% en 2021).

Introduit au cours de 20,30 euros le 7 juillet 2006, au cours de l'exercice 2022, le titre Voyageurs du Monde a connu un cours au plus haut de 108,4000 euros (contre 100,9912 euros en 2021) et au plus bas de 73,0000 euros (contre 69,3077 euros en 2021). Le cours moyen s'établit à 91,4585 euros (contre 86,1238 euros en 2021). Le titre a enregistré une variation négative de 6,88 % au cours de l'année 2022 (contre 11,79% en 2021). Cette variation peut être mise en perspective avec celle des principaux indices boursiers au cours de l'année 2022 :

INDICES	TAUX
Euronext Growth AllShares	-24,80%
CAC 40	-9,5%
CAC MID&SMALL	-13,86%
CAC SMALL	-19,60%

L'évolution du cours est retracée dans le graphique ci-après :



### **7.3 Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation**

7.3.1 En application des dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2022 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à un programme de rachat d'actions (dans la limite de 375.330 actions sur une base de 3.753.309 actions composant le capital social à cette date), selon les finalités suivantes :

- favoriser la liquidité des titres de la Société ;
- remettre des actions, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la Société achetées et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe (étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société), fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés ;
- annuler les actions de la Société ainsi acquises, afin de rééquilibrer le capital.

Cette délégation a une durée de 18 mois expirant le 08 décembre 2023 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.

Faisant usage de cette autorisation, votre Conseil a mis en œuvre le programme de rachat dans le cadre d'un contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un PSI (Gilbert Dupont) et a, à ce titre, fixé le prix d'achat unitaire maximum des actions à hauteur de 140 euros (Conseil d'administration du 09/06/2022) pour les besoins de la mise en œuvre dudit contrat de liquidité.

7.3.2 Au titre de ce programme de rachat d'actions et au cours de l'exercice écoulé :

- Nombre d'actions achetées : 29.902, au cours moyen unitaire de 92,5263 euros pour un montant total de 2.766.723,12 euros.
- Nombre d'actions vendues : 30.322 au cours moyen unitaire de 91,8221 euros pour un montant total de 2.784.230,82 euros.
- Finalité des programmes de rachat : contrat de liquidité.
- Ré-allocation : néant.
- Frais de négociation : néant
- Nombre d'actions détenues en propre par la Société au 31/12/2022 : 2.436 (soit 0,0644% du capital social), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, pour une valeur globale évaluée à 211.932 euros, compte tenu du cours d'achat de 87 euros.

7.3.3. Nous vous proposons de consentir une nouvelle autorisation à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour procéder, s'il le juge opportun, à un nouveau programme de rachat d'actions. Si vous autorisez cette nouvelle autorisation, elle mettrait fin à celle adoptée le 09 juin 2022 qui est visée au point 7.3.1 ci-avant.

Cette nouvelle autorisation pourrait donc permettre à la Société de racheter ses propres actions (dans la limite de 10% du capital), conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce susvisé et à l'article 5, 2-b) du Règlement UE 596/2014, en vue de poursuivre les finalités suivantes :

- favoriser la liquidité des titres de la Société ;

- remettre des actions, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la Société achetées et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe (étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société), fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés ;
- annuler les actions de la Société ainsi acquises, afin de rééquilibrer le capital.

La finalité visée au 2<sup>ème</sup> tiret ci-avant permettrait notamment d'attribuer des actions rachetées aux porteurs d'obligations convertibles en actions, ce qui permettrait d'éviter la création de nouvelles actions, et par voie de conséquence, la dilution du capital social.

Elle s'opèrerait aux principales conditions suivantes :

- la part maximum du capital : 10% du nombre total d'actions en une ou plusieurs fois ;
- le nombre maximal et les caractéristiques des titres : 384.396 actions sur la base de 3.843.963 actions composant le capital social ;
- le prix maximum d'achat (montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions, hors frais) s'élèverait à 53.815.440 euros.

Ce nombre maximal d'actions et le prix maximum d'achat seraient, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Elle pourrait avoir une durée de 18 mois maximum courant à compter du vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ou expirerait antérieurement, à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société adoptant un nouveau programme de rachat d'actions.

Il est d'ores et déjà précisé que si vous adoptez une telle autorisation à consentir au profit de votre Conseil, il y aurait lieu également de vous prononcer corrélativement sur un projet de réduction du capital social, par voie d'annulation des actions ainsi rachetées. Cette décision serait adoptée aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires.

## **8. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS - ACTIONS GRATUITES**

### **Participation des salariés au capital, options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions (au 31 décembre 2022)**

8.1 Au 31 décembre 2022, les salariés de la Société détiennent de manière nominative dans les conditions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et/ou par l'intermédiaire du FCPE Voyageurs du Monde Diversifié, 19 762 actions Voyageurs du Monde et 35 777 droits de vote, représentant 0,52 % du capital de la Société et 0,55 % des droits de vote.

8.2 Sur l'exercice 2022, la Société n'a pas émis ni consenti de stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions) et n'a pas attribué d'actions gratuites.

Vous entendrez lecture des rapports spéciaux du Conseil d'administration relatifs d'une part, aux options d'achat d'actions émises par la Société et des sociétés qu'elle contrôle en application de l'article L.225-184 du Code de commerce, et d'autre part, aux actions gratuites en application de l'article L.225-197-4 du même Code.



### Proposition d'attribution gratuite d'actions

8.3 Nous vous soumettons un projet d'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce, aux termes duquel le Conseil d'administration pourrait procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites, à son choix, d'actions ordinaires existantes de la Société, et/ou d'actions ordinaires nouvelles à émettre (par incorporation de réserves, report à nouveau, bénéfices ou primes), au profit des bénéficiaires ci-après visés, et dans les termes et conditions ci-après proposés.

Ce projet aurait notamment pour objectif, dans le cadre du développement du groupe Voyageurs du Monde, de favoriser le développement de l'actionnariat de certains salariés et d'accroître les éléments d'attachement et de fidélisation de ces derniers envers le groupe constitué par la Société et ses filiales.

Nous vous précisons que ce projet fait l'objet de deux résolutions distinctes pour nous conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, à savoir une résolution sur l'autorisation à donner au Conseil d'administration en tant que telle pour attribuer gratuitement des actions, et une seconde sur l'augmentation de capital à réaliser dans l'hypothèse où ces actions attribuées gratuitement seraient des actions nouvelles à émettre et non des actions existantes. Toutefois, ces deux résolutions sont indissociables et sont conditionnées l'une à l'autre.

#### a) S'agissant des bénéficiaires des attributions :

Nous vous proposons d'autoriser une attribution gratuite d'actions (en une ou plusieurs fois) au profit :

- (i) de certaines catégories de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et/ou
- (ii) des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourrait alors librement (i) déterminer au sein de ces catégories de salariés et mandataires sociaux, l'identité des bénéficiaires d'attributions gratuites et le nombre d'actions à attribuer à chacun d'eux, et (ii) fixer les conditions et les critères des attributions gratuites des actions. Il disposerait des pouvoirs les plus larges pour ce faire, dans la limite de l'autorisation que vous lui donneriez.

#### b) S'agissant du nombre maximal d'actions à attribuer :

Nous vous rappelons qu'il ne peut être attribué gratuitement d'actions aux salariés ou mandataires sociaux détenant chacun plus de 10% du capital social, et qu'une attribution gratuite à ceux-ci ne peut avoir pour effet que chacun détienne plus de 10% du capital.

En outre, le nombre total des actions attribuées gratuitement ne peut excéder 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration, dès lors que d'une part, l'attribution ne bénéficierait qu'à une catégorie de salariés et non à l'ensemble du personnel, et d'autre part, que la Société ne répond pas à la définition de PME au sens communautaire.

Aussi, nous vous proposons de décider que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 1,301 % du capital social existant au jour de l'attribution décidée par le Conseil d'administration, sous réserve des éventuels ajustements à opérer si la Société vient à procéder à l'une des opérations visées à l'article L. 225-181 du Code de commerce.

A titre indicatif et sous la même réserve, sur la base du capital social existant à ce jour, savoir 3.843.963 euros (suite aux augmentations de capital différées résultant des conversions d'OCA cotées visées au point 7.1.1 ci-avant), l'attribution gratuite d'actions pourrait ainsi porter sur un nombre maximum de 50.009 actions.

Nous vous proposons toutefois que le Conseil d'administration puisse, à sa seule initiative, ajuster le nombre d'actions attribuées en cas d'opérations sur le capital qui pourraient être réalisées pendant la période d'acquisition, de manière à garantir la neutralité de ces opérations sur les droits des bénéficiaires ; étant précisé que les actions attribuées le cas échéant en application de cet ajustement seraient réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées.

c) Sur la provenance et la nature des actions à attribuer et l'augmentation de capital à réaliser :

Les actions à attribuer seraient, au choix du Conseil d'administration, des actions existantes de la Société (acquises notamment en application de l'article L.225-208 du Code de commerce ou des articles L.225-209-2 ou L. 22-10-62 du même Code dans le cadre d'un programme de rachat d'actions), et/ou des actions ordinaires nouvelles à émettre (par incorporation de réserves, report à nouveau, bénéfices ou primes).

En cas d'attribution d'actions ordinaires nouvelles, l'attribution gratuite se réaliserait alors par voie d'augmentation du capital social par incorporation, à due concurrence, de réserves, report à nouveau, bénéfices ou primes, au choix du Conseil d'administration en fonction des comptes de la Société. Comme mentionné ci-avant, le nombre total d'actions à attribuer gratuitement ne pourra excéder 1,301% du capital social existant au jour de l'attribution décidée par le Conseil d'administration, sous réserve d'éventuels ajustements à opérer.

Toute attribution gratuite d'actions existantes viendrait corrélativement en déduction du nombre d'actions nouvelles à émettre.

Dans ce cas, votre autorisation d'attribuer gratuitement des actions emporterait de plein droit, au profit des bénéficiaires, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à cette augmentation de capital (et donc renonciation corrélatrice des actionnaires aux réserves, report à nouveau, bénéfices ou primes qui seraient ainsi incorporés au capital au seul profit des bénéficiaires des actions gratuites). En outre, l'augmentation de capital correspondante serait réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1, I, alinéa 5 du Code de Commerce.

d) Sur les périodes d'acquisition et de conservation :

Au titre de l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions, nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 I et II du Code de commerce, l'Assemblée Générale :

- 1) doit fixer la durée minimale de la période d'acquisition, laquelle ne peut être inférieure à un (1) an.

Ce n'est qu'à l'issue de cette période que les actions sont définitivement attribuées aux bénéficiaires.

Toutefois, conformément à l'article L.225-197-3 du Code de commerce, « en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers peuvent demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès. Ces actions sont librement cessibles ». En outre, l'attribution peut également devenir définitive avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à leur classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale (correspondant, globalement, à une incapacité absolue pour le bénéficiaire concerné d'exercer une profession quelconque), sous réserve que l'Assemblée Générale le prévoit.

- 2) peut fixer la durée minimale de la période de conservation, c'est-à-dire la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par leur(s) bénéficiaire(s). Cette durée court à compter de l'attribution définitive des actions.

Toutefois, les actions deviennent librement cessibles pendant cette période en cas de décès ou d'invalidité du bénéficiaire placé dans une incapacité absolue pour le bénéficiaire concerné d'exercer une profession quelconque.

La durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne peut légalement être inférieure à deux (2) ans.

Sous réserve des durées minimales fixées par l'Assemblée, le Conseil d'administration serait libre de fixer la durée des périodes d'acquisition et de conservation des actions gratuites.

- 3) doit fixer la durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration, durée qui ne peut excéder trente-huit (38) mois.

Aux effets ci-dessus, nous vous proposons de :

- 1) fixer la durée minimale de la période d'acquisition à un (1) an à compter de la décision d'attribution par le Conseil d'administration.

Nous vous invitons à décider, toutefois, qu'en cas d'invalidité d'un bénéficiaire avant la fin de la période d'acquisition correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, ledit bénéficiaire pourra demander la livraison anticipée des actions à tout moment ainsi que le permettent les dispositions de l'article L. 225-197-1 I du Code de commerce.

- 2) fixer la durée minimale de la période de conservation à deux (2) ans à compter de l'attribution définitive des actions, sous réserve des cas d'invalidité du bénéficiaire prévus par les dispositions précitées.
- 3) fixer à 38 mois la durée de l'autorisation au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions ainsi décrite.

e) Sur les pouvoirs à conférer au Conseil d'administration :

Au-delà de l'autorisation sollicitée, selon les termes et conditions ci-avant proposés, pour attribuer gratuitement des actions, nous vous demandons plus généralement de conférer à votre Conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre ces autorisations et notamment :

- dans la résolution relative à l'attribution gratuite d'actions, pour mettre en œuvre l'autorisation ;
- dans la résolution relative à l'augmentation de capital corrélative, pour réaliser ces opérations et ainsi livrer les actions.

A ce titre, nous vous renvoyons au texte des résolutions.

Nous vous rappelons par ailleurs que, conformément aux dispositions légales, cette opération a fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes de la Société. Nous vous renvoyons également à ce rapport.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code du commerce, nous vous précisons que votre Conseil d'administration vous rendra compte, chaque année, aux termes d'un rapport spécial, des opérations réalisées en vertu de l'autorisation que vous lui aurez ainsi accordée.

## **9. ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX-CENSEURS**

### **o Situation des mandataires sociaux et censeurs – Renouvellements de mandats**

Le tableau ci-dessous précise pour chaque administrateur ou censeur, la dernière date de nomination ou de renouvellement et la date d'expiration de son mandat.

	<b>NOM</b>	<b>MANDATS ET FONCTIONS</b>	<b>DERNIERE DATE DE NOMINATION / RENOUELEMENT</b>	<b>DATE DE FIN DE MANDAT</b>
<b>1.</b>	Jean-François RIAL	Administrateur, non salarié	09.06.2021	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Président Directeur Général	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025

2.	Alain CAPESTAN	Administrateur, non salarié	18.06.2020	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
		Directeur Général Délégué	18.06.2020	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
3.	Lionel HABASQUE	Administrateur, non salarié	18.06.2019	AGO 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022
		Directeur Général Délégué	18.06.2019	AGO 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022
4.	Frédéric MOULIN	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Directeur Général Délégué	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
5.	Loïc MINVIELLE	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Directeur Général Délégué	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
6.	Annie CONTRA FERTON	Administratrice indépendante	18.06.2020	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
7.	Philippe CHEREQUE	Administrateur	29.04.2021	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
8.	Philippe GRANGEON	Administrateur indépendant	29.04.2021	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
9.	Constance BENQUE	Administratrice indépendante	18.06.2019	AGO 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022
10.	Nathalie BELLOIR	Administratrice	29.04.2021	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
11.	Crédit Mutuel Equity SCR (317 586 220 RCS PARIS), représentée par Caroline GIRAL-DEPPEN	Administrateur	18.06.2019	AGO 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022
12.	Avantage (842 463 127 RCS PARIS) représentée par Alain CAPESTAN jusqu'au 18.06.2020 puis par Emeline BORDIER	Administrateur	18.06.2019	AGO 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022

Montefiore Investment S.A.S., représentée par Téodora ALAVOIDOV	Censeur	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
BNP Paribas Développement SAS, représentée par Jean-Charles MOULIN	Censeur	09.06.2022	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
Crédit Mutuel Equity S.A. (562 118 299 RCS Paris), représentée par Madame Christine DUBUS	Censeur	09.06.2022	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
Bpifrance Investissement S.A.S (433 975 224 RCS CRETEIL) représentée par Monsieur Serge MESGUICH	Censeur	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
Jacques MAILLOT	Censeur	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
Gérard BREMOND	Censeur	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023

Nous vous proposons à l'occasion de la présente Assemblée Générale de renouveler, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2027 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026, les mandats d'administrateurs suivants qui arrivent à expiration :

- Monsieur Lionel HABASQUE,
- Madame Constance BENQUE,
- La société Avantage (842 463 127 RCS PARIS),
- La société Crédit Mutuel Equity SCR (317 586 220 RCS PARIS).

Si vous approuvez ces renouvellements, le nombre d'administrateurs sera toujours porté à douze (12) et composé de cinq (5) femmes et de sept (7) hommes, de sorte que la Société respectera les règles relatives à la parité hommes / femmes au sein du Conseil d'Administration (article L .225-18-1, al.1 du C.Com).

A noter qu'à l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'administration devra se prononcer sur le mandat de directeur général délégué de M. Lionel HABASQUE, également arrivé à expiration.

Toutes informations concernant ces candidatures ont été tenues à votre disposition.

○ **Rémunérations des administrateurs (ex-jetons de présence)**

Nous vous proposons de fixer à titre de rémunération des administrateurs (ex jetons de présence) un montant global de 120.000 euros au titre de l'exercice 2022.

- **Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde**

La Société a été notifiée, au cours de l'année 2022 des opérations suivantes sur les titres qu'elle a émis excédant 20.000 euros réalisées par les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, à savoir les membres du Conseil d'administration de la Société, les dirigeants de la Société et/ou leurs proches ou les responsables de haut niveau de la Société et/ou leurs proches :

- Le 26 septembre 2022, par GREEN TROTTER SAS (personne morale liée à M. Jean-François RIAL, Président Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 528 actions Voyageurs du Monde, pour un montant total de 43.658,42 €.
- Le 27 septembre 2022, par GREEN TROTTER SAS, de l'acquisition de 67 actions Voyageurs du Monde, pour un montant total de 5.628,00 €.
- Le 28 septembre 2022, par GREEN TROTTER SAS, de l'acquisition de 35 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 2.940,00 €.

## **10. COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Notre Société est contrôlée par :

1°) les commissaires aux comptes titulaires suivants :

- Cabinet Grant Thornton, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;
- KPMG S.A., dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;

2°) le commissaire aux comptes suppléant suivant :

- Institut de Gestion et d'Expertise Comptable - IGEC, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;

Vous constaterez qu'aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue la présente Assemblée.

## **11. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES**

Nous vous renvoyons au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (cf. Volume 4 – Rapport des commissaires aux comptes du rapport annuel) s'agissant des transactions effectuées par la Société avec des parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Par ailleurs, nous vous invitons également à vous reporter à la section 12.2. « Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale » du rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le présent rapport de gestion.

## 12. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 12.1 Informations concernant les mandataires sociaux

- Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-37-4 1°) du Code de commerce, figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social.

	NOM	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES DE VOYAGEURS DU MONDE (PERSONNES PHYSIQUES ET REPRESENTANTS DES PERSONNES MORALES)
1.	<b>Jean-François RIAL</b> <i>Président Directeur Général et administrateur, non salarié</i>	<p><b>En France :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AVANTAGE S.A.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur</li> <li>- <b>COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>TERRES D'AVENTURE S.A.S.U.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>NOMADE AVENTURE S.A.S.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>CHAMINA SYLVA S.A.S.U.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>LACASADCARLA S.A.S.U.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>LACASADETOM S.A.S.U.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>MES ENFANTS M'ONT DIT S.A.S.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>GREEN TROTTER S.A.S.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>FERME DU PERCHE</b>, en qualité de Gérant</li> <li>- <b>LA CLASSE D'UNE FERME DU PERCHE S.A.S.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>INSTITUT JARDIER MARAICHER FRANCE S.A.S.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>REFFETORIO MADELEINE</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES DE PARIS</b>, en qualité de Président - <b>ATOUT FRANCE</b>, en qualité de membre du Conseil d'administration</li> </ul> <p><b>A l'étranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE)</b>, en qualité de Président du Conseil d'administration</li> <li>- <b>VOYAGES SUR LE NIL S.A.E. (EGYPTE)</b>, en qualité de Président Directeur Général et de représentant de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, administrateur</li> <li>- <b>SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD)</b>, en qualité de Directeur Général, de Président du Conseil d'administration et d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>QUAERO CAPITAL SA (SUISSE)</b> en qualité de membre du Conseil de surveillance</li> <li>- <b>EJ-C Inc (USA)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>EXTRAORDINARY JOURNEYS Inc (USA)</b> en qualité d'administrateur</li> </ul>

<p>2.</p>	<p><b>Alain CAPESTAN</b>  <i>Directeur Général  Délégué, Vice-Président  du Conseil d'administration  et administrateur, non  salarié</i></p>	<p><b>En France :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AVANTAGE S.A.</b>, en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur</li> <li>- <b>COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>TERRES D'AVENTURE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>NOMADE AVENTURE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>DESTINATIONS EN DIRECT S.A.S.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>CHAMINA SYLVA S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>SIX ET SEPT INVESTISSEMENT S.A.S.U.</b> en qualité de Président</li> <li>- <b>CINQ NEUF SIX S.A.S.U.</b> en qualité de Président</li> <li>- <b>TREIZE INVESTISSEMENT S.A.S.</b> en qualité de Président</li> <li>- <b>KEREON</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>ESIO</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>CARWATT S.A.S.</b>, en qualité de membre du Conseil d'administration</li> <li>- <b>CRETES 78 S.C.I.</b>, en qualité de Gérant</li> </ul> <p><b>A l'étranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ICELANDIC TRAVEL COMPANY (ISLANDE)</b>, en qualité de Président Directeur Général</li> <li>- <b>LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC)</b>, en qualité de Président du Conseil d'administration et d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE)</b>, en qualité de (i) représentant permanent de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, administrateur et (ii) administrateur</li> <li>- <b>MAROC SUR MESURE (MAROC)</b>, en qualité de co-gérant</li> <li>- <b>VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE)</b>, en qualité de représentant de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, administrateur</li> <li>- <b>GSM TRAVEL &amp; TOURISM LIMITED (GRECE)</b>, en qualité de gérant</li> <li>- <b>SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE)</b>, en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA)</b>, en qualité de Vice-Président et d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>MICKLEDORE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>EJ-C Inc (USA)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>EXTRAORDINARY JOURNEYS Inc (USA)</b> en qualité d'administrateur</li> </ul>
<p>3.</p>	<p><b>Lionel HABASQUE</b>  <i>Directeur Général Délégué  et administrateur, non  salarié</i></p>	<p><b>En France :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AVANTAGE S.A.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur</li> <li>- <b>COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>TERRES D'AVENTURE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>NOMADE AVENTURE S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CHAMINA SYLVA S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président,</li> <li>- <b>LA PELERINE E.U.R.L.</b>, en qualité de gérant</li> <li>- <b>LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>REMIUP S.A.S.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>ANTOINEUP S.A.S.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>TOCARE S.A.S.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>FONDS DE DOTATION MAROUE</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>ASSOCIATION FRANCE VELO TOURISME</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>HOTEL PLUS S.A.S.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>ATLAS S.C.</b>, en qualité de Gérant</li> </ul> <p><b>A l'étranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE)</b>, en qualité de représentant de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, administrateur</li> <li>- <b>SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>LIVELIHOODS FUND SICAV SIF (LUXEMBOURG)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>MICKLEDORE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI)</b> en qualité d'administrateur</li> </ul>
<p><b>4.</b></p>	<p><b>Frédéric MOULIN</b>  <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i></p>	<p><b>En France :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AVANTAGE S.A.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur</li> <li>- <b>COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>TERRES D'AVENTURE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>NOMADE AVENTURE S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>CHAMINA SYLVA S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président,</li> <li>- <b>LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> </ul> <p><b>A l'étranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA)</b>, en qualité d'administrateur</li> </ul>
<p><b>5.</b></p>	<p><b>Loïc MINVIELLE</b>  <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AVANTAGE S.A.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur</li> <li>- <b>COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>TERRES D'AVENTURE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>NOMADE AVENTURE S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>CHAMINA SYLVA S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président,</li> <li>- <b>LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> </ul>

		- <b>ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U.</b> , en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b> , Président
6.	<b>AVANTAGE S.A.</b> Administrateur, représentée par Madame Emeline Bordier, salariée de la Société	Pas d'autres mandats
7.	<b>Constance BENQUE</b> Administratrice indépendante, non salarié	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>LAGARDERE NEWS</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>HACHETTE FILIPACCHI PRESSE S.A.</b>, en qualité de Présidente-Directrice Générale et administratrice</li> <li>- <b>LAGARDERE GLOBAL ADVERTISING S.A.S.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>LAGARDERE ACTIVE S.A.S.U.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>LAGARDERE RADIO (EX LAGARDERE ACTIVE TV) S.A.S.U.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>LAGARDERE ACTIVE CORPORATE S.A.S.U.</b> en qualité de Présidente</li> <li>- <b>LAGARDERE MEDIA NEWS S.A.S.U.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>ELLE INTERNATIONAL S.A.S.U.</b>, en qualité de Présidente Directrice-Générale</li> <li>- <b>MATCH PROD S.A.S.U.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>LAGARDERE ACTIVE BROADCAST S.A. (MONACO)</b>, en qualité Président délégué et administrateur</li> <li>- <b>EUROPE 1 TELECOMPAGNIE S.A.S.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>EUROPE NEWS SNC</b>, en qualité de Gérante</li> <li>- <b>EUROPE 1 DIGITAL SARL</b>, en qualité de Gérante</li> <li>- <b>EUROPE 2 ENTREPRISES S.A.S.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>EUROPE 2 AJACCIO</b>, en qualité de Présidente et Membre de l'association- <b>RFM AJACCIO SARL</b>, en qualité de Gérante</li> <li>- <b>RFM ENTREPRISES S.A.S.U.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>RFM EST SARL</b>, en qualité de cogérante</li> <li>- <b>RFM REGIONS S.A.S.U.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>PUBLI F.M. S.A.R.L.</b>, en qualité de Gérante</li> <li>- <b>OPENMUX S.A.S.</b>, en qualité d'administratrice</li> <li>- <b>CORSAIR</b>, en qualité d'administratrice</li> <li>- <b>INTERPARFUMS</b>, en qualité d'administratrice</li> <li>- <b>OUTRE-MER R -PLANE S.A.S.</b>, en qualité d'administratrice indépendante et membre du Conseil de Surveillance</li> <li>- <b>FONDATION AIR FRANCE</b>, en qualité d'administratrice</li> </ul>
8.	<b>Annie CONTRA FERTON</b> Administratrice indépendante, non salarié	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>I&amp;P AFRIQUE ENTREPRENEURS (IPAE) (ILE MAURICE)</b>, en qualité d'administratrice</li> <li>- <b>ULTRAMAILLE S.A. (MADAGASCAR)</b>, en qualité d'administratrice</li> </ul>
9.	<b>Philippe CHEREQUE</b> Administrateur, non salarié	N/A
10.	<b>Philippe GRANGEON</b> Administrateur indépendant, non salarié	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DOCAPOSTE (FILIALE DU GROUPE LA POSTE)</b>, en qualité de membre du Conseil d'orientation</li> <li>- <b>MUSEE PUBLIC AUGUSTE RODIN</b>, en qualité de Président du Conseil d'administration</li> <li>- <b>VIARTE</b>, en qualité de membre de l'<i>Advisory Board</i></li> <li>- <b>THINK TANK "DESTIN COMMUN"</b>, en qualité de membre du conseil d'orientation</li> </ul>
11.	<b>Nathalie BELLOIR</b> Administratrice, salariée de la Société	Pas d'autres mandats
12.	<b>Crédit Mutuel Equity SCR</b> , Administrateur, représentée par Madame Caroline Giral-Deppen	<p><b>En France :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AVANTAGE S.A.</b>, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity S.A., en qualité d'administrateur au Conseil d'administration</li> <li>- <b>Devialet S.A.</b>, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de membre du Conseil d'administration</li> <li>- <b>DEMATHEU BARD HOLDING 4</b>, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de Censeur au Conseil de Surveillance</li> <li>- <b>GROUPE WATEVAIR</b>, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de membre du Comité d'échange</li> <li>- <b>FPCI CROISSANCE 2</b>, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de membre du Comité d'investissement</li> </ul>

o Rémunérations des mandataires sociaux

La Société n'entrant pas dans le champ d'application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce et n'étant adhérente à aucun code de gouvernance, elle n'est en principe pas tenue de communiquer les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux. Celle-ci s'inspirant toutefois ponctuellement du code MIDDLENEXT quand elle le juge opportun (notamment au regard de sa taille et des différents enjeux), vous trouverez ci-après les éléments de rémunération et autres avantages reçus par les cinq dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société, étant précisé que les Directeurs Généraux Délégués de la Société ne sont pas salariés de la Société.

**REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE REÇUS PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXECUTIFS  
DE LA SOCIETE PAR VOYAGEURS DU MONDE  
AU COURS DE L'EXERCICE 2022 (EN COMPARAISON AVEC L'EXERCICE 2021)**

Mandataires sociaux exécutifs de la Société	Rémunération brute totale annuelle 2022	Rémunération brute totale annuelle 2021	Dont :					Rémunération d'administrateur (ex-jetons de présence) 2022	Rémunération d'administrateur (ex-jetons de présence) 2021	Autres éléments
			Partie fixe annuelle 2022	Partie fixe annuelle 2021	Partie variable annuelle 2022 et 2021					
Alain CAPESTAN	270 600	184 800	276 139	184 800	N/A		5 539	-	N/A	
Jean François RIAL	270 600	184 800	276 139	184 800	N/A		5 539	-	N/A	
Frédéric MOULIN	112 299	112 299	117 838	112 299	N/A		5 539	-	N/A	
Lionel HABASQUE	270 600	184 800	276 139	184 800	N/A		5 539	-	N/A	
Loïc MINVIELLE	150 183	150 183	155 722	150 183	N/A		5 539	-	N/A	

**REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE REÇUS PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXECUTIFS  
DE LA SOCIETE,  
PAR LA SOCIETE AVANTAGE QUI CONTROLE LA SOCIETE, AU COURS DE L'EXERCICE 2022 (EN COMPARAISON AVEC  
L'EXERCICE 2021)**

Mandataires sociaux exécutifs de la Société	Rémunération brute totale annuelle 2022	Rémunération brute totale annuelle 2021	Dont :							Retraite par capitalisation 2022	Retraite par capitalisation 2021
			Partie fixe annuelle 2022	Partie fixe annuelle 2021	Partie variable annuelle 2022*	Partie variable annuelle 2021*	Avantages en nature 2022	Avantages en nature 2021			
Alain CAPESTAN	12 931	200 585	6 000	6 000	N/A	175 000	5 973	5 973	958	13 612	
Jean François RIAL	13 793	201 399	6 000	6 000	N/A	175 000	6 771	6 771	1 022	13 628	
Frédéric MOULIN	8 702	188 154	3 000	3 000	N/A	175 000	5 057	4 365	645	5 789	
Lionel HABASQUE	5 400	83 473	5 000	5 000	N/A	65 000	-	-	400	13 473	
Loïc MINVIELLE	9 451	79 651	3 000	3 000	N/A	65 000	5 751	5 751	700	5 900	

\*Montant brut, correspondant aux avantages en nature et hors coût des charges sociales.

o Comité du Conseil d'administration

Il est précisé que le Conseil d'administration en date du 14 février 2023 a décidé la création, en son sein, d'un Comité des rémunérations dont les principales modalités d'organisation et de fonctionnement sont fixées dans le Règlement intérieur du Conseil d'Administration. Les personnes suivantes ont été nommées en qualité de premiers membres de ce comité, dont la durée de leur mandat coïncide avec celle de membre du Conseil d'administration :

- 1) Monsieur Philippe GRANGEON, administrateur indépendant,
- 2) AVANTAGE S.A., représentée par Mme Emeline BORDIER, administrateur,
- 3) Madame Annie FERTON, administratrice indépendante,
- 4) Crédit Mutuel Equity SCR S.A.S. (317 586 220 RCS Paris), représentée par Madame Caroline GIRAL, administrateur,
- 5) BNP Paribas Développement S.A.S. (348 540 592 RCS Paris), représentée par Monsieur Jean-Charles MOULIN, censeur.

Monsieur Philippe GRANGEON a été nommé en qualité de Président de ce comité.

Le Comité des rémunérations a pour missions :

- (i) d'examiner et de proposer au Conseil d'administration de l'ensemble des éléments, conditions, montant et/ou modalité de calcul de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société, comprenant leur rémunération fixe et variable mais également, le cas échéant, les options de souscription ou d'achat d'actions, les attributions d'actions de performance (telle qu'attributions gratuites d'actions), les régimes de retraite et de prévoyance, les indemnités de départ (volontaire ou forcé), les avantages en nature ou particuliers et tout éventuel autre élément de rémunération directe ou indirecte (à court, moyen ou long terme) pouvant constituer un élément de rémunération de ces derniers ;
- (ii) d'examiner et de proposer au Conseil d'administration du montant et de la méthode de répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration ;
- (iii) d'examiner et de rendre des avis sur la politique de rémunération des directeurs généraux / directeurs généraux adjoints, mandataires ou non, des filiales significatives.

Le Comité des rémunérations donne par ailleurs son avis, formule des recommandations et avis au Conseil d'administration concernant tous sujets et/ou projets en lien avec la rémunération des personnes concernées ci-dessus et peut proposer, au sein du Groupe, la mise en place d'outils capitalistiques de fidélisation (notamment actions gratuites, stock-options, BSPCE...) et l'identité des salariés et/ou mandataires de la Société et/ou de ses filiales pouvant en bénéficier.

Compte tenu de sa date de création, le Comité des rémunérations commencera sa mission sur l'exercice 2023.

### **12.2 Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale**

Néant.

### **12.3. Délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital**

Conformément à l'article L.225-37-4 3°) du Code de commerce, figure ci-après un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

<b>Autorisation</b>	<b>Date de l'autorisation</b>	<b>Montant nominal maximum de l'opération</b>	<b>Durée (date limite de validité de l'autorisation)</b>	<b>Utilisation de l'autorisation</b>
Néant				

\*\*\*

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile de nous demander.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer, par votre vote, en faveur des résolutions que nous soumettons à votre approbation, et de donner à chacun des administrateurs actuellement en exercice et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leur mission.

Le Conseil d'administration  
Monsieur Jean-François RIAL